

2018



Doubs

**Rapport
d'Activité
des Services
de l'État**



Document réalisé par
le bureau de la représentation et de
la communication Interministérielle
de la Préfecture du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25035 Besançon Cedex



L'action des services de l'État est le fruit d'un travail collectif, de femmes et d'hommes investis pour le service public. Chaque jour, ils sont présents pour leurs concitoyens, pour assurer leur sécurité, pour répondre à leurs préoccupations et pour les accompagner dans leurs projets dans un esprit que je souhaite être celui du dialogue et de l'efficacité. Il n'est pas anodin de se mettre au service des autres, cela nécessite de l'énergie et beaucoup d'implication. Au-delà du compte-rendu de l'action de l'État dans le département, ce rapport leur rend hommage en présentant des visages de ces agents de l'État qui agissent au quotidien pour le bien commun.

La sécurité, qu'elle soit publique, civile ou routière demeure une priorité de l'État. La police de sécurité du quotidien a été mise en œuvre dans le Doubs en 2018 afin de parfaire le lien entre les forces de l'ordre et la population. Des mesures de sécurisation renforcée ont également été appliquées avec beaucoup d'attention pour les grands événements de l'année dernière.

En 2018, les conséquences du changement climatique ont été particulièrement visibles dans le Doubs et si nous savions combien les ressources naturelles sont précieuses, nous avons pu constater directement leur rareté l'année dernière sur nos paysages. L'été dernier, les agents de l'État étaient présents pour soutenir les collectivités et les acteurs locaux dans la pénurie et prendre les mesures nécessaires. Quelques mois avant, lorsque l'eau a commencé à monter en février, ils étaient également là pour prévenir, pour secourir, pour accompagner les citoyens et les collectivités confrontés aux inondations.

Le Doubs est une terre d'industrie et d'innovation pour laquelle les acteurs publics, collectivités territoriales et l'État, accompagnent avec volontarisme le tissu économique vers l'avenir. Ainsi, les services de l'État travaillent au développement de l'emploi, à l'insertion professionnelle des jeunes, au respect du droit du travail ou encore pour faciliter les grands projets comme Sochaux 2022 ; ils accompagnent ainsi au quotidien les mutations économiques du territoire.

Parmi nos priorités d'action figurent également les missions au service des publics fragiles, la mobilisation pour les habitants des quartiers s'est engagée, la rénovation urbaine est ambitieuse avec la démolition progressive de la cité Brulard à Besançon et les politiques d'aide aux plus vulnérables font l'objet d'une attention particulière. L'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale, est aussi une préoccupation majeure dans le département.

Sur l'ensemble de ces enjeux, les agents de l'État sont mobilisés avec abnégation, la lecture de ce rapport vous permettra de voir combien leur travail est riche et leurs objectifs ambitieux.

1. La sécurité, mission prioritaire de l'État

1.1 Sécurité publique

Évolution de la délinquance dans le Doubs en 2018.....	8
Déploiement de la police du quotidien dans le département.....	8
Amélioration de l'accueil des femmes victimes de violence en commissariat.....	8
Grands événements à Montbéliard, une sécurisation renforcée par l'État.....	9
13ème édition du championnat européen de handball féminin.....	9
Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) de Planoise à Besançon.....	9

1.2 Sécurité routière

Une accidentologie en hausse sur les routes du Doubs en 2018.....	10
L'abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h.....	10
L'éducation routière dans le Doubs missions et évolutions.....	11
De nombreuses actions de prévention menées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).....	12

1.3 Sécurité civile

L'action du service départemental d'incendie et de secours en 2018.....	13
---	----

2. L'État soutient le développement économique et l'aménagement durable du territoire

2.1 Le soutien à l'emploi et au développement économique

Les politiques en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi.....	16
Contrats d'apprentissage en 2018.....	17
Les politiques des contrats aidés.....	17
Politiques en direction du développement économique et de l'accompagnement des mutations économiques.....	18
Respect du droit du travail.....	19
L'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants.....	20
Un observatoire départemental pour favoriser la négociation dans les petites entreprises.....	21
Le soutien de l'État au projet «sochaux 2022».....	21
L'école de production de Besançon , une voie d'accès aux métiers de l'industrie pour les jeunes décrocheurs.....	22
Signature de la convention « La fabrique à entreprendre».....	22

2.2 Le soutien au secteur agricole

L'amélioration du stockage des effluents dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles.....	23
Aides de la Politique Agricole Commune versée en 2018.....	24
Le soutien des agriculteurs fragilisés dans le contexte de la sécheresse de l'été 2018.....	24
Les petites régions fourragères dans le Doubs (carte).....	25
La protection des populations animales dans le Doubs.....	26
Élections à la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort.....	26

2.3 L'aménagement durable du territoire et la protection de l'environnement

État d'avancement des documents d'urbanisme au 01/01/2019 dans les communautés d'agglomération et de communes.....	27
Aménagement du territoire et urbanisme, des SCOT sur tout le département.....	28
Activité de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique.....	28
L'observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs.....	29
Le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire : le FPRNM.....	30

Transport : concertation publique sur le projet de franchissement de Pontarlier.....	30
Ligne des Horlogers : une priorité pour le Contrat de plan État-Région.....	30
Bilan des inspections des installations classées dans le Doubs.....	31
Bilan du Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.....	32
Bilan de la Commission Départementale de la nature , du paysage et des sites.....	32
Bilan de la mise en oeuvre du programme d'aides forestières dans le Doubs.....	32
Accompagnement des plans climat air énergie territoriaux.....	34
Crue et sécheresse en 2018 dans le Doubs.....	35

3. Un État solidaire qui agit pour renforcer la cohésion sociale

3.1 L'aide aux personnes vulnérables et la lutte contre les inégalités

Action en faveur des droits des femmes et de l'égalité.....	38
L'accueil des étrangers dans le Doubs.....	39
Les actions en faveur du sport de la jeunesse et de la vie associative.....	41
La sécurité alimentaire des consommateurs.....	41
Le plan de contrôle de prévention pour la sécurité alimentaire.....	42
Protection économique et sécurité du consommateur.....	42
Soutien à l'offre médicale dans le Doubs.....	43
Démocratie sanitaire.....	43

3.2 La politique de la ville et du logement

Mise en oeuvre du programme Action Coeur de Ville.....	44
Le programme de rénovation urbaine dans le Grand Besançon et dans Pays de Montbéliard Agglomération.....	44
Les crédits de la politique de la ville en 2018.....	45
3 communes du Doubs bénéficiaires de la Dotation Politique de la Ville.....	46
Bilan des aides à la pierre en 2018.....	46
Poursuites des demandes de mise en accessibilité des établissements recevant du public.....	48

4. Un État garant de l'égalité des chances et de l'accès à la culture

4.1 L'éducation, une priorité gouvernementale

La priorité à l'école primaire.....	50
L'amélioration de la mixité sociale dans les établissements scolaires.....	50
La scolarisation des élèves en situation de handicap.....	50
L'amélioration de l'offre scolaire et périscolaire en milieu rural.....	51
L'attention portée à la scolarisation des jeunes enfants.....	52
L'assouplissement de l'organisation du temps scolaire.....	52

4.2 Démocratisation culturelle et protection du patrimoine

Inauguration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie rénové de Besançon par le Président de la République.....	53
Signature de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2020 du Centre dramatique national Besançon Franche- Comté.....	54
Les librairies indépendantes, des acteurs de premier plan dans l'égalité d'accès à la culture.....	54
Les résidences artistiques dans le Doubs.....	54
Labellisation comme centre d'Art Contemporain d'intérêt national du CRAC à Montbéliard.....	55

La restauration du clocher de la cathédrale Saint-Jean et Saint-Étienne de Besançon.....	55
Une nécropole du haut Moyen Âge (VIe-VIIIe siècles) sur les flancs escarpés du plateau de Bavans.....	55
Opération de restauration des toitures et des façades de l'hôtel de la préfecture.....	56

5. Un État qui se modernise et qui accompagne les collectivités dans leurs projets

5.1 Des services publics plus efficaces

Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres de Besançon : 1 an d'activité.....	58
Mise en place du Répertoire électoral unique.....	58
Création d'un pôle régional « Dublin » à Besançon.....	58
Des services au public plus accessibles.....	59
2018, une année de préparation à la mise en oeuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.....	59
Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté.....	60
Mise en oeuvre progressive de la facturation électronique pour les marchés publics.....	60

5.2 Le soutien aux collectivités

Ouverture d'une Maison de Services Au Public à vocation numérique à Sochaux.....	61
Déploiement du portail Dauphin pour la politique de la ville.....	61
Création d'un service facturier dans le secteur public local avec la ville de Montbéliard.....	62
Sixième contrat de ruralité signé dans le Doubs.....	62
65 projets soutenus grâce à la Dotation de soutien à l'investissement local.....	63
Les contrats de cahors, un outil pour une nouvelle gestion des dépenses publiques locales.....	64

GLOSSAIRE.....	65
----------------	----

1

La sécurité mission prioritaire de l'État

Céline,

responsable de l'unité sécurité routière à la DDT, organise les actions de prévention dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (voir article p.12)

© Photo Yves Petit



1.1 Sécurité publique

Amélioration de l'accueil des femmes victimes de violence en commissariat

En 2018, l'hôtel de police de Besançon a amélioré les conditions d'accueil et de prise en charge des victimes, et plus particulièrement, les femmes victimes de violences conjugales. Le personnel d'accueil et de prise de plainte a été formé pour la gestion en urgence de ces situations et offrir un espace d'écoute dédié. Ce dispositif vient en complément du développement de la prise de rendez-vous et de la pré-plainte en ligne dévolues à toute victime. Lorsque cela est utile, elle est orientée vers les travailleurs sociaux et les associations d'aide aux victimes afin qu'une prise en charge globale de la situation puisse être mise en œuvre.

Evolution de la délinquance dans le Doubs en 2018

Une baisse significative des atteintes aux biens

Les faits commis en 2018 en matière d'atteinte aux biens sont en baisse significative de **- 5,5 %** par rapport à 2017, qui était déjà une année où ces faits avaient marqué le pas : 11 853 faits en 2018 contre 12 547 en 2017. Le taux pour 1000 habitants est inférieur au taux national (9 points de moins).

Il est à noter une forte baisse des vols avec violence en 2018 avec un recul de **-15 %** par rapport à 2017, soit 60 faits de moins.

Une hausse préoccupante des atteintes volontaires à l'intégrité physique

En 2018, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont à nouveau en augmentation, avec + 367 faits en 2018 : 5 233 faits contre 4 866 faits en 2017. Le taux pour 1000 habitants (9,81) est très légèrement supérieur à celui du national (9,42). Ce sont surtout les violences physiques non crapuleuses qui sont en légère augmentation alors que les violences physiques crapuleuses accusent une baisse de 65 faits de moins par rapport à 2018. Il est à noter que les violences sexuelles ont enregistré une forte augmentation avec +40,4 %, soit 120 faits en plus en 2018.

Les violences intrafamiliales toujours en hausse

Les violences intra-familiales représentent 34 % de l'ensemble des violences, dont 25 % de violences conjugales et 9 % de violences hors conjugales, commises par un autre membre de la famille que le conjoint. En 2018, elles représentent 1 828 faits, soit 235 faits de plus qu'en 2017. Cette nette augmentation peut s'expliquer en partie par la libération de la parole des femmes ou des enfants victimes de violences, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une évolution inquiétante.

Les violences intra-familiales représentent 44 % des coups et blessures volontaires dans le département, 25 % des viols et violences sexuelles et 21 % des menaces et chantages. Il faut relever également que la majeure partie des violences intra-familiales s'exerce sur les femmes, soit 79 % des faits en 2018. Le taux s'élève à 88 % dans les violences conjugales. L'accueil des victimes de violences intra-familiales fait l'objet d'une grande attention par les forces de l'ordre.

Déploiement de la police de sécurité du quotidien dans le département

L'année 2018 a été la première année de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien dans le département, sur le ressort des compagnies de gendarmerie comme dans les circonscriptions de sécurité publique pour la police nationale.

Chaque territoire a fait l'objet d'une stratégie dédiée à ses enjeux, par exemple la spécificité du massif montagneux pour la compagnie de gendarmerie de Pontarlier ou la lutte contre les phénomènes de bande pour la circonscription interdépartementale de sécurité publique d'Héricourt-Montbéliard. La lutte contre les cambriolages, la prise en charge des victimes et leur accompagnement, la sécurité des mobilités, la lutte contre les incivilités ou contre les trafics de stupéfiants sont quelques uns des axes prioritaires d'action assignés aux forces de l'ordre.

Le groupement de gendarmerie départemental s'est fixé comme objectif prioritaire le développement de la fonction « contact » tout particulièrement sur la communauté de brigade de Saint-Vit, qui l'a mise en place à titre expérimental dès janvier 2018. Il s'est employé à prendre l'attache des élus et acteurs institutionnels et à développer les conseils de prévention aux résidents et commerçants afin de prévenir les cambriolages et développer une présence dissuasive et rassurante sur les rassemblements locaux.

La direction départementale de la sécurité publique a, quant à elle, activé un compte sur les réseaux sociaux @PoliceNat25 afin de communiquer plus largement auprès de la population et a recruté un volontaire service civique pour en assurer l'animation.



Marché de Noël de Montbéliard

Grands événements à Montbéliard : une sécurisation renforcée par l'État

Montbéliard a organisé sa 32^e édition du Marché de Noël en décembre 2018, avec comme invité d'honneur l'Andalousie. Cet événement festif a attiré 400 000 visiteurs.

Un travail collaboratif entre la sous-préfecture, la collectivité et les partenaires de la manifestation a permis la mise en place d'un dispositif de sécurité efficient. Cette année, un périmètre de protection renforçant la sécurisation du Marché de Noël a été instauré par arrêté préfectoral.

L'action des forces de sécurité de l'État a été complétée par celle de la police municipale et d'un opérateur de sécurité privé. Il convient également de souligner la mobilisation des militaires de «sentinelle». La réactivité des forces de l'ordre, saluée par les partenaires, a empêché toute perturbation du Marché de Noël, en dépit des différents mouvements sociaux survenus à la fin de l'année et du déclenchement de l'état d'«urgence attentat» suite à l'attaque terroriste survenue à Strasbourg.

Le Marché de Noël fait partie des manifestations qui ont été instruites et préparées en 2018 par la sous-préfecture dans le cadre du dispositif Vigipirate.

13^{ème} édition du championnat européen de handball féminin

Montbéliard a accueilli le tour préliminaire du groupe C de l'Euro de handball féminin 2018 les 1^{er}, 3 et 5 décembre 2018 à l'Axone. Quatre nations étaient représentées : Croatie, Espagne, Hongrie et Pays-Bas.

Le maintien d'un niveau élevé des standards de sécurité et de sûreté a été garanti par les services de l'État, sous le pilotage de la sous-préfecture de Montbéliard, responsable de la sécurité extérieure du site de compétition : sécurisation des accès, circulation, escorte des délégations étrangères, déminage, activation du poste de commandement.



focus

Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) de Planoise à Besançon

Depuis l'été 2018, un nouveau commissariat de secteur a ouvert avenue Île-de-France, dans le quartier de Planoise à Besançon, qui compte 20 000 habitants. Inauguré officiellement par le ministre de l'Intérieur le 13 mars dernier, il accueille quatre effectifs qui s'attache à la résolution des problèmes du quotidien et au recueil des demandes de la population du quartier. Un groupe de sécurité de proximité dédié au quartier, composé de 8 fonctionnaires, vise à renforcer la présence de la police nationale en journée, avec des patrouilles piétonnes et VTT. Au total, ce sont 15 effectifs qui sont dédiés au quartier, avec l'accompagnement complémentaire de deux délégués cohésion police-population qui tiennent des permanences hebdomadaires à la Maison de Service Au Public (MSAP) du quartier afin de renforcer les contacts avec la population.

L'action des services en partenariat avec la police municipale, se portent prioritairement sur la lutte contre les incivilités du quotidien, au premier rang desquelles on trouve les rodéos urbains. Depuis, la loi du 03 août 2018 renforçant la lutte contre ce phénomène a permis sur la fin d'année 2018 d'engager 14 procédures, d'identifier 47 auteurs et de confisquer 11 motocyclettes et un scooter.

La lutte contre l'économie souterraine et les stupéfiants font également partie des priorités d'action dans le cadre de la cellule de lutte contre les trafics et la délinquance, avec plus de 280 procédures établies au titre du trafic de stupéfiants sur le quartier en 2018. Sous l'autorité du Procureur de la République près le TGI de Besançon, le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) s'attache également à apporter une réponse judiciaire aux points de deal implantés sur certaines adresses de Planoise et aux incivilités qui en découlent.

1.2 Sécurité Routière

Une accidentologie en hausse sur les routes du Doubs en 2018

A l'instar de 2017, l'alcool demeure une des principales causes d'accidents mortels à égalité avec le facteur vitesse (excessive ou inadaptée aux circonstances). On remarque également la hausse significative du facteur vigilance – inattention. Par ailleurs, le facteur stupéfiant reste à un niveau notable.

Ce sont les zones rurales et péri-urbaines qui sont les plus touchées par les accidents mortels : 2 morts en zone police (1 à Montbéliard et 1 à Pontarlier, aucun à Besançon) et 35 en zone gendarmerie.

En bref

Au 31 décembre 2018, parmi les 37 tués sur les routes du Doubs, 12 motards (6 en 2017) et 5 piétons (3 en 2017) ont perdu la vie.

Parmi les autres usagers de la route vulnérables, 1 cycliste et 1 cyclomotoriste sont également décédés (mêmes chiffres qu'en 2017).



rencontres de la sécurité octobre 2018 à Montbéliard

Période	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
2017	294	36	348	191
2018	359	37	412	181
Comparaison 2018/2017	+ 22,78%	+ 2,78%	+ 18,39%	- 5,23%

Abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h

La vitesse demeure la première cause des accidents mortels en France (31 %). Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière). Au 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée a été abaissée de 90 à 80 km/h sur ces routes (décret n° 2018-487 du 15 juin 2018) où la mortalité routière est la plus forte. Dans le Doubs, sur la période 2012 – 2017, 67 % des accidents mortels se sont produits sur le réseau concerné par cet abaissement de la vitesse.

Cette décision, ainsi que les autres mesures adoptées par le Comité interministériel de la sécurité routière et annoncées par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière, ont pu être présentées par le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel BARBE, lors d'une réunion d'information à destination d'élus, du monde associatif et professionnel le 12 avril 2018 à Besançon.

focus

Dans le Doubs, la baisse de la vitesse maximale autorisée a concerné le réseau routier :

- départemental, avec 75 % du linéaire total concerné par cette mesure, soit 2 800 km sur 3 695 km. 100 panneaux de signalisation ont été installés à cet effet.
- national et plus spécifiquement les RN83 et RN57. 67 % du linéaire total est concerné, soit 85 km sur 127 km. 20 panneaux de signalisation ont été mis en place.

L'éducation routière dans le Doubs : missions et évolutions

L'examen théorique général, examen du Code de la route, est désormais assuré par des opérateurs agréés depuis juin 2017 (La Poste et SGS pour l'essentiel). Son externalisation totale a contribué à réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire en recentrant l'activité des inspecteurs sur les épreuves pratiques. Seules les épreuves théoriques à l'attention des publics spécifiques (troubles cognitifs ou auditifs, titres professionnels, détenus) sont encore organisées par l'État.

Les inspecteurs sont appelés à effectuer des missions d'audits auprès de ces nouveaux opérateurs agréés ainsi que dans les centres de sensibilisation à la sécurité routière (stages de récupération de points). Les auto-écoles qui proposent le financement du permis de conduire avec le dispositif « permis à **1€ par jour** » font également l'objet de contrôles périodiques sur site.

Une nouvelle mission d'audit et de conseil a vu le jour en 2018 avec la mise à disposition par l'État d'un label gratuit pour les écoles de conduite et les associations agréées.

La création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » répond à plusieurs enjeux notamment pour le consommateur, les écoles de conduite, les associations, l'État et les financeurs :

- une information transparente et claire pour le consommateur lui permettant de choisir son école de conduite ou son association en toute connaissance de cause,
- un label se traduisant par l'octroi de contreparties donnant accès à certaines formations réservées aux écoles de conduite et aux associations labellisées,
- une formation de qualité pour devenir un conducteur responsable, respectueux des autres et de l'environnement.

Ce label permet ainsi aux établissements entrant dans la démarche de bénéficier de contreparties comme l'autorisation de dispenser certaines formations et de proposer le dispositif du permis à 1 € par jour. **Fin 2018, six auto-écoles du Doubs avaient obtenu ce label.**

Il est également à noter que depuis mars 2018, la gestion des agréments préfectoraux des auto-écoles et des centres de sensibilisation à la sécurité routière incombe à l'unité éducation routière de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les demandes d'autorisations d'enseigner des moniteurs et des animateurs sont également instruites à la DDT.

L'instruction sur dossier des demandes de labellisation est un préalable aux audits des inspecteurs sur le terrain.



- 12 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) exercent leurs fonctions sous l'autorité d'un délégué à l'éducation routière.
2 agents de répartition ont la charge de réguler les places d'examens.

- 11 975 examens de la catégorie B ont été passés pour un total de 15 420 examens pratiques toutes catégories (moto et poids lourds)

- un taux de réussite en 1ère présentation pour la catégorie B de **63,93%** (taux national 57,76%)

- un délai moyen de 54 jours pour repasser l'examen entre la 1ère et la 2ème présentation, pour un objectif national fixé à 45 jours (moyenne France 69 jours).



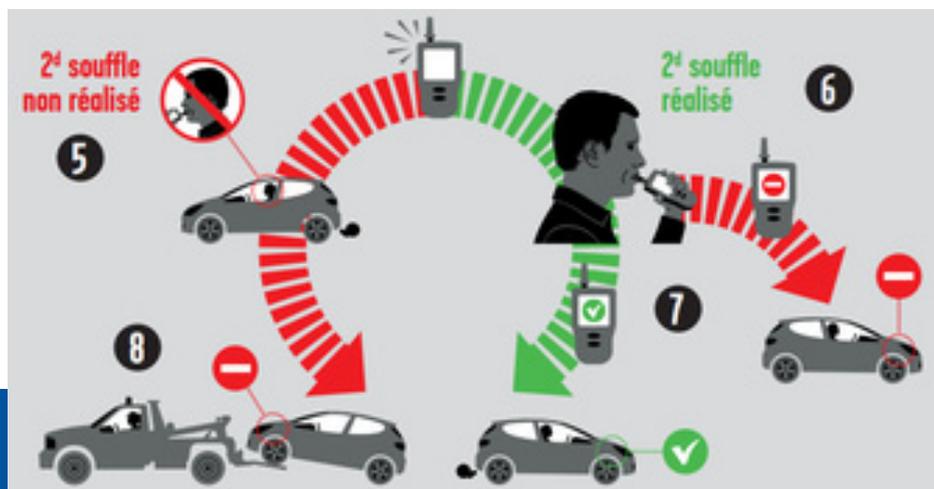
De nombreuses actions de prévention menées dans le Doubs dans le cadre du PDASR

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018, première déclinaison annuelle du nouveau Document Général d'Orientations (DGO) 2018 – 2022, s'est attaché à couvrir l'ensemble des enjeux de lutte contre l'insécurité routière priorités pour les cinq prochaines années.

Sous la coordination de l'unité Sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires (DDT), ont ainsi pu être organisées des actions de sensibilisation à l'obligation de port de la ceinture dans les cars scolaires ainsi que de nombreuses interventions via des spectacles pédagogiques à destination des collégiens, lycéens et apprentis. D'autres actions de sensibilisation ont aussi été réalisées auprès des usagers de deux-roues motorisés (prises de trajectoires, équipements) et des usagers vulnérables (piétons, cyclistes), particulièrement dans le cadre des opérations « bien vu ensemble » lors du passage à l'heure d'hiver. De même, tout au long de l'année, des opérations ont été menées en lien avec les forces de l'ordre auprès des automobilistes et chauffeurs poids lourds, notamment sur les thèmes de la vitesse et des distracteurs au volant ou encore des interventions de prévention au risque alcool lors d'événements festifs.

Ces nombreuses actions ont réuni les différents acteurs de la sécurité routière : l'unité Sécurité routière de la DDT et ses intervenants départementaux de sécurité routière, l'ensemble des associations soutenues dans le cadre du volet financier de ce Plan, les services préfectoraux, les forces de l'ordre, l'Éducation nationale et les collectivités locales. Au total, **65 888 €** ont été consacrés en 2018 à l'organisation d'actions de lutte contre l'insécurité routière dans le cadre du PDASR.

Par ailleurs, la DDT du Doubs, en lien avec les services préfectoraux, a organisé le 12 octobre 2018 à Montbéliard et à Besançon, une journée technique dédiée à la promotion du dispositif d'éthylotest anti-démarrage (EAD), avec l'objectif d'en faire un levier efficace de lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool. L'une des mesures du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 était précisément d'étendre l'usage des dispositifs EAD. Des représentants du Ministère public, des forces de l'ordre, de l'ordre des avocats et des installateurs locaux susceptibles d'obtenir un agrément pour la pose de ce dispositif dans un cadre administratif ou judiciaire, ont participé à cette journée de présentation.



1.3 Sécurité Civile

L'action du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs en 2018

Les sapeurs-pompiers du Doubs en tant que troisième force de sécurité, représentés au sein de la réunion hebdomadaire des services de sécurité autour du Doubs autour du Préfet ont vu leur activité opérationnelle progresser de **8% en 2018, réalisant 40 662 interventions, soit en moyenne 112 par jour.**

Ces interventions se sont réparties entre secours aux victimes (77%), lutte contre les incendies (7%), accidents sur la voie publique (6%), opérations diverses (8%), risques technologiques (1%), et 482 opérations annulées. Près de 1 400 interventions ont été générées par 3 épisodes climatiques en janvier 2018, à savoir une tempête et 2 périodes d'inondations. 203 500 appels ont été reçus au Centre de Traitement des Appels (CTA), soit plus de 550 par jour, ce qui représente une progression de **5%** par rapport à 2017.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a également participé aux dispositifs de sécurisation lors des journées d'action organisées par le mouvement dit des « gilets jaunes » à partir du 17 novembre 2018.

Prévention et anticipation des risques

En matière de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, le SDIS a réalisé 512 visites et traité 726 études de dossier d'urbanisme.

L'accompagnement des maires appliquant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie s'est poursuivi tout au long de l'année.

En outre, le SDIS a participé à plusieurs exercices de sécurité civile qui ont eu lieu dans le département.

Par exemple les 17 et 18 octobre 2018, un exercice à caractère radiologique et chimique s'est déroulé dans le camp militaire de Valdahon. A l'initiative de la Zone de défense et de sécurité Est, cet exercice d'ampleur dont le SDIS du Doubs a été à la fois le support logistique (avec l'aide très appuyée des unités militaires) et l'organisateur des différents ateliers mis en œuvre, a permis de rassembler 22 services de l'Etat différents issus de 3 ministères, 12 SDIS de la zone de défense et de sécurité Est, soit 220 personnes présentes en simultané.

En bref

Le SDIS en chiffres :

- **40 662** interventions réalisées en 2018, soit une activité opérationnelle en hausse de **8 %**, dont

- **31 134** ont concerné le secours aux victimes
3 142 des opérations diverses
2 985 la lutte contre les incendies
2 338 les accidents sur la voie publique

- **203 500** appels reçus

- **512** visites d'ERP réalisées



© SDIS 25

Un exercice spéléo-secours d'ampleur pour tester les capacités opérationnelles en milieu périlleux

Les 15 et 16 septembre 2018, un entraînement grandeur nature de spéléo-secours a été effectué dans la grotte Sainte-Catherine du cirque de Consolation afin de tester la capacité des différents acteurs à intervenir en milieu périlleux. Sous l'autorité du directeur de cabinet du Préfet, l'exercice a mobilisé une cinquantaine de membres du Spéléo Secours Français du Doubs (SSF 25), appuyés par trente sapeurs pompiers, d'une dizaine de personnels de la gendarmerie nationale et de l'hélicoptère de la sécurité civile, basé à la Vèze.



Le scénario tendait à porter secours à un spéléologue amateur âgé de 40 ans, censé partir quelques heures au matin et n'ayant toujours pas donné de nouvelles en fin de journée. Le plan ORSEC DS (organisation de la réponse de sécurité civile – dispositions spécifiques) est déclenché le 14 septembre à 18h00. Deux sauveteurs partis en reconnaissance parviennent à localiser la victime, blessée au genou et qui se trouve à 1 km de l'entrée. Le centre opérationnel départemental est activé en préfecture puis le relai est pris par un poste de commandement opérationnel sur site afin d'engager la colonne de secours. La sortie de la victime est effectuée le 16 septembre à 02h00 du matin.

L'exercice a permis de tester en milieu hostile, une intervention nécessitant de transporter du matériel, le tout à des températures basses (10 – 11 °C)

Participation à des actions citoyennes

Au cours de l'année, le SDIS a également participé à des actions citoyennes concernant :

- la prévention des risques routiers, en proposant notamment des démonstrations de désincarcération dans des établissements scolaires, en collèges principalement, et en sensibilisant des auteurs d'infractions routières aux conséquences des conduites à risques sur la route, démarche réalisée sous l'autorité des Procureurs de la République de Besançon et Montbéliard

- l'éducation citoyenne de 44 cadets de la sécurité civile dans les collèges de Béthoncourt et Omans, un projet étant à l'étude pour le quartier de Planoise à Besançon. Depuis la mise en œuvre du dispositif, ce sont 160 jeunes qui ont été formés.

Le SDIS était également présent lors des Journées défense et citoyenneté avec 1650 jeunes rencontrés à Besançon et Bourogne (90), des Rencontres de la sécurité intérieure, de la Transjurasienne, et sur d'autres forums ou lieux d'animation. Enfin, le SDIS a accueilli 42 élèves dans le cadre de « journées-stagiaires » et 26 lycéens en immersion professionnelle étudiant dans la filière sécurité.



Politique de développement du volontariat

En 2018, l'accent a été mis de nouveau sur le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, au nombre de 2476, et tout particulièrement sur les personnels féminins qui représentent 21,2 % de ces effectifs (contre 18 % fin 2013).

Les 236 conventions de partenariat associant le SDIS et 110 employeurs du département et qui concerne 236 sapeurs-pompiers volontaires ont continué à être développées. A ce titre, une convention-cadre a été signée avec le ministère de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, 3 personnes ont été recrutées au titre du service civique et affectées en unités opérationnelles, ainsi que 2 emplois d'avenir.

L'État a en outre continué à participer au financement du projet nomadisme et mobilités à hauteur de 71 000 € en 2018.

2

L'État soutient le développement économique et l'aménagement durable du territoire

Sandrine, directrice de l'Unité territoriale du Doubs de la DIRECCTE, accompagne les acteurs du tissu économique local (voir article p.18)
© Photo Yves Petit



2.1 Le soutien à l'emploi et au développement économique

En bref

chiffres au 31/12/18 dépt du DOUBS	nbre de demandeurs d'emploi	évolution sur 1 an
Catégorie A	25190	-0,60%
Catégorie ABC	42170	+0,10%

Si le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC diminue par rapport à fin 2017 sur le secteur du Haut- Doubs, il connaît une hausse très sensible sur les bassins de Montbéliard et de Besançon.

Quant au taux de chômage, il s'établit dans le Doubs à 8% au troisième trimestre 2018, contre un taux national de 8,8%. Sur un an, le taux de chômage diminue sur l'ensemble des bassins d'emploi du Doubs, pour s'établir notamment à 5,8% sur le bassin de Morteau et de 6,1% sur le bassin de Pontarlier.

Les politiques en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi

Soutien aux missions locales et Garanties jeunes

En 2018, la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Bourgogne-Franche-Comté a soutenu l'action des 3 missions locales du département (Besançon, Montbéliard et Pontarlier) à hauteur de **2 329 969 €** :

- 1 419 569 € au titre des conventions annuelles d'objectifs
- 910 400 € au titre de la Garantie Jeunes (GJ).

- En 2018, les trois missions locales du département ont reçu **2 818** jeunes en primo-accueil.

- Fin décembre 2018, **1 774** jeunes étaient entrés dans le dispositif de la Garantie Jeunes mis en place dans le département depuis 2015.

La Garantie Jeunes est un contrat d'engagement réciproque entre un jeune et une mission locale afin d'amener le jeune en situation d'isolement et de grande précarité vers l'autonomie. La Garantie Jeunes constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie d'une durée de douze mois pouvant être prolongée jusqu'à six mois.

Pour l'année 2018, ce sont **521 jeunes** dans le Doubs qui ont intégré ce dispositif mis en place par les missions locales et piloté par la DIRECCTE.

Parmi les actions mises en place par les missions locales en vue de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes inscrits dans le dispositif, la mission locale de Besançon a créé un dispositif spécifique de parrainage. Ainsi, depuis la fin de l'année 2017, chaque équipe est parrainée par une entreprise.

Le représentant de l'entreprise (Directeur, DRH, ...) est présent lors de la première demi-journée pour accueillir le groupe de jeunes avec l'équipe Garantie Jeune de la Mission locale. Il rencontre ensuite les jeunes sur une demi-journée pour échanger avec eux sur son entreprise, les métiers qui y sont représentés, son propre parcours et ses attentes en tant que recruteur.

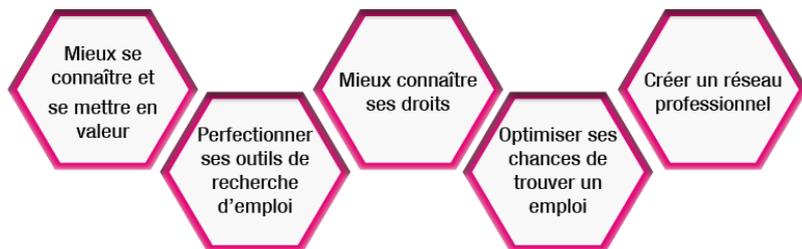
Un premier rassemblement est organisé à mi-parcours et un second en fin de parcours pour que l'employeur puisse suivre l'évolution du groupe et redonner des conseils ou des pistes éventuelles.

Les jeunes peuvent solliciter de manière individuelle tout au long de l'année leur parrain/marraine pour des conseils, une simulation d'entretien d'embauche, un stage au sein de son entreprise.

Ces rencontres sont très riches et permettent aussi bien aux jeunes qu'aux employeurs d'avoir un regard différent sur l'autre.

Nbre de jeunes entrés en GJ dans le Doubs	dont jeunes femmes	dont jeunes mineurs	dont jeunes RQTH	dont jeunes de niveau infra V, Vbis et VI	dont jeunes de niveau I à IV	dont jeunes résidant en QPV	dont jeunes résidant en ZRR
1774	840	256	21	1373	396	553	104
	47,35%	14,43%	1,18%	77,39%	22,32%	31,17%	5,86%

POURQUOI LA



Gagner en autonomie
Faciliter la recherche d'emploi

1 an d'accompagnement
5 premières semaines en collectif

pagement dans l'Emploi (CAE) en Parcours Emploi Compétences (PEC), s'appuyant sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection de l'employeur.

Les contrats aidés ont été ainsi recentrés sur les publics les plus éloignés du marché du travail et là où ils étaient indispensables à la cohésion sociale et territoriale. Dans un même temps, les équipes du service public de l'emploi ont été mobilisées sur les territoires pour garantir ces priorités et assurer un suivi des personnes dont les contrats aidés arrivaient à échéance.

3174 contrats d'apprentissage en 2018

Dans le Doubs, au titre de la campagne d'apprentissage pour 2018, **3 174** contrats d'apprentissage du secteur privé ont été enregistrés dans le département du Doubs par les chambres consulaires, ce qui représente une augmentation de **4,96%** par rapport à l'année 2017 :

- 1 511 contrats enregistrés par la CCI (soit + 6,86% par rapport à 2017) ;
- 1 222 contrats enregistrés par la CMA (soit + 3,73% par rapport à 2017) ;
- 301 contrats enregistrés par la Chambre d'Agriculture (soit + 9,06% par rapport à 2017).

Concernant la politique d'apprentissage, la loi du 5 septembre 2018 « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » modifie en profondeur le système d'apprentissage en France avec l'objectif de le rendre plus attractif pour les

jeunes et les entreprises.

La loi vise à redéfinir l'objectif fondamental de l'apprentissage. Précédemment le code du travail assignait à ce dispositif une mission éducative : concourir aux objectifs éducatifs de la nation, en donnant aux apprentis une formation générale, théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle. Avec la réforme, le contrat d'apprentissage est repositionné et devra également contribuer à l'insertion professionnelle.

3) Les politiques des contrats aidés

Dans le contexte du recentrage de l'intervention de l'État en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail, l'enveloppe nationale des contrats aidés pour 2018 a été portée à **200 000** sur l'année. Il a également été décidé de transformer le Contrat d'Accom-

Les contrats PEC attribués dans le Doubs	Prescripteurs	2018
CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi secteur non marchand)	Pôle Emploi	898
	Missions Locales	68
	Conseil Départemental	100
	Cap Emploi	52

focus

L'insertion par l'activité économique

- 40 structures d'insertion par l'activité économique, réparties entre 21 ateliers et chantiers d'insertion, 6 associations intermédiaires, 12 entreprises d'insertion et 3 entreprises de travail temporaire d'insertion.

- **8 777 762 €** d'aides versées par l'État en 2018

- 3 916 salariés en insertion représentant 926 ETP

- 1 534 634 heures réalisées dans les structures d'insertion par l'activité économique

- secteurs d'activité concernés : BTP, entretien des espaces verts, récupération et commerce d'occasion, ressource, activités de maraîchage, restauration, blanchisserie, nettoyage écologique de véhicules, services à la personne...

Développement et accompagnement des entreprises

Activité partielle en 2018

Nombre d'entreprises concernées : 133
 Nombre d'autorisations données en 2018 : 294
 Nombre d'heures autorisées : 1 050 657
 Montant versé par l'Etat en 2018 : 771 2,00 €

Politiques en direction du développement économique et de l'accompagnement des mutations économiques

Accompagnement des entreprises et des mutations économiques

Demandes d'activité partielle
 En 2018, **294** autorisations d'activité partielle ont été accordées dans le Doubs (288 autorisations en 2017). Elles portent sur 1 050 657 heures autorisées (chiffre en baisse de -19,3% par rapport à 2017).
 Les autorisations délivrées dans le Doubs restent majoritairement concentrées sur le secteur de l'industrie automobile.

La politique des titres professionnels

Les titres professionnels constituent des certifications professionnelles délivrées par le ministère chargé de l'emploi. Il en existe environ 250, tous enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles.
 Dans le Doubs, ce sont 31 centres agréés par la DIRECCTE qui forment sur le Titre Professionnel.
 Le secteur du transport représente 14% des sessions réalisées. Sur 264 candidats présentés, 80% ont obtenu leur titre professionnel et également le permis C (voyageur) ou C- CE (marchandises).

La mise en place des Réseaux Économiques Territoriaux (RET)

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), les Réseaux de Développement des Entreprises (RDE) ont été amenés à évoluer. Le Conseil régional a en effet affiché dans son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) une volonté de faire vivre localement ce schéma via des «revues de projet territoriales», qui correspondent aux missions des anciens RDE.

Une co-animation État (DIRECCTE) / Conseil Régional des nouveaux réseaux, rebaptisés RET, a donc été mise en place au cours du premier trimestre 2018 dans chaque département de Bourgogne-Franche-Comté.
 Les objectifs du RET sont les suivants :

- Diffuser, expliquer et faciliter la déclinaison sur les territoires des politiques ou dispositifs régionaux et nationaux
- Améliorer la connaissance réciproque des différentes structures pour créer une véritable dynamique de travail collectif
- Échanger sur les dossiers d'entreprises suivies par les développeurs afin de leur garantir un accompagnement concerté (création, développement, mutation, reprise-transmission).

La Semaine de l'Industrie

La Semaine de l'Industrie est une opération nationale, déclinée au niveau régional, qui vise, via une multitude d'événements variés, à promouvoir l'industrie auprès des jeunes et du grand public. Elle s'est déroulée du 26 mars au 1er avril 2018. Durant cette 8ème semaine, l'accent a été mis sur le thème de « L'industrie connectée ».

En France, 2 918 évènements ont été labellisés en 2018, dont **185** en Bourgogne-Franche-Comté.

titres professionnels

Nombre de sessions d'examens :

2017	173
2018	168

Nombre de titres préparés :

2017	60
2018	58

Nombre de candidats inscrits :

2017	1 252
2018	1277

Nombre de titres obtenus :

2017	926
2018	903

Nombre de dossiers recevables en VAE :

2017	12
2018	18

Compétitivité des entreprises et développement des territoires

Nombre de visites d'entreprises en 2018 :	123
Prime à l'aménagement du Territoire (PAT) : nombre de dossiers :	4
• montant aide :	2,4 millions €
• nombre d'emplois créés correspondants :	381
Aide à la ré-industrialisation(ARI) : nombre de dossiers :	2
• montant aide :	1,2 millions €
• nombre d'emplois créés correspondants :	22

Respect du droit du travail

En 2018, l'inspection du travail du Doubs Centre a réalisé :

- **1100** interventions dont **457** contrôles en entreprises ou sur chantiers et **293** enquêtes particulièrement dans le cadre des demandes de rupture de contrat de travail de salariés protégés ou suite à un accident du travail,
- **1081** suites à interventions : 70% des suites sont des lettres d'observations, **88** décisions concernant des salariés protégés notamment 38 demandes de rupture conventionnelle,
- **18** décisions pour inaptitude professionnelle, 8 décisions pour motif économique
- **37** procès-verbaux ou signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénal : les infractions relevées concernent pour 17 procédures le travail illégal (soit une augmentation de 112% par rapport à 2017) et pour 12 procédures, un défaut de respect des règles en matière de santé et sécurité, particulièrement dans le cadre de travaux en hauteur. Parmi ces 37 procédures il convient de noter la transmission au parquet de 4 procédures dont l'infraction portait respectivement sur la discrimination, le harcèlement sexuel, le harcèlement moral et la corruption de mineure.

Les actions de contrôle ont été menées conformément au plan d'actions régional 2018 notamment dans le cadre de la prévention des risques liés à l'amiante et aux chutes de hauteur.

Des contrôles ont également été menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal dans les secteurs d'activité de la restauration, de la construction, de l'industrie et des transports, soit lors de contrôles inopinés, soit dans le cadre d'opérations organisées au sein du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) et également dans le cadre de la recherche de fraude au détachement de salariés étrangers.

Quelques chiffres

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL :	110 demandes
ACCORDS D'ENTREPRISE :	768 accords
Dont Plan épargne	103
Dont accord égalité hommes-femmes	35
Dont accord d'intéressement	268
Dont accord de participation	26
RUPTURES CONVENTIONNELLES :	
Nombre de demandes	3226
Nombre de décisions d'homologation	2871
MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE :	
Main d'œuvre étrangère	485
demande d'autorisation provisoire de travail	308
demande d'introduction	45
demande de changements de statut	72
demande de renouvellement de titre de séjour	39
demande d'admissions exceptionnelles au séjour par le travail	5
demande de convention de stage :	16



focus

La lutte contre toutes les formes de travail illégal

Cette mission constitue une priorité gouvernementale majeure, inscrite au plan national de contrôle de l'inspection du travail appuyée par les organisations syndicales et patronales. Pour ce faire, l'inspection du travail du Doubs participe notamment aux réunions du CODAF et aux opérations de contrôle organisées dans ce cadre.

La lutte contre tous les types de fraude s'inscrit également dans le contrôle des règles sur le détachement dans le cadre des Prestations de Services internationales (PSI). Il a été constaté en 2018 une augmentation de près de 59% du nombre de déclarations de détachement reçues et une augmentation de plus de 42% du nombre de salariés détachés sur le territoire du Doubs, hors transport routier. 18% des déclarations de détachement ont été établies par des entreprises de travail temporaire étrangères.

Les principaux secteurs d'activité utilisateurs de salariés détachés sont, comme en 2017, le secteur de l'industrie (près de 63%), suivi des prestations de services avec près de 22% puis le secteur du BTP avec près de 9% du total des déclarations. Il est à noter que le secteur du BTP semble être en recul en terme de poids dans le nombre de déclarations de détachement. En 2017, ce secteur représentait 14% des déclarations.

Dans le cadre de la recherche de fraude aux règles de détachement, suite aux contrôles réalisés en 2017 et aux rapports produits par les agents de l'inspection du travail, le DIRECCTE a notifié à une entreprise française donneur d'ordre une amende de 8500 euros et à l'entreprise étrangère polonaise une amende de 2000 euros.

L'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants

L'Unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) du Doubs s'est fortement mobilisée en 2018 sur la problématique de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants. Elle s'est tout d'abord investie dans la mise en œuvre de l'expérimentation HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi), ayant abouti à l'intégration de 10 réfugiés en contrat intérimaire au sein de l'entreprise PSA à Sochaux. Le projet est reconduit en 2019, en partenariat à nouveau avec l'entreprise de travail temporaire d'insertion INEO.

L'Unité départementale a également piloté une étude en collaboration avec l'AFPA de Besançon, afin de déterminer, pour les bassins de Besançon et Montbéliard, les secteurs à forts besoins en main d'œuvre qui seraient accessibles à des personnes étrangères ne maîtrisant pas ou peu la langue française.

Elle a également participé activement au suivi de l'accord départemental de partenariat en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants 2017-2019, conclu entre l'Etat, l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration, et Pôle Emploi. Elle a par ailleurs accompagné la mise en œuvre du Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue (PIAL), nouveau dispositif en faveur de l'insertion des jeunes étrangers. L'Unité départementale a enfin contribué à l'analyse de projets territoriaux déposés dans le cadre de l'appel à projets national pour l'intégration professionnelle des réfugiés, décliné dans le cadre du Plan d'investissement dans

les compétences. Le projet AVEC (Accompagnement, Valorisation, Emplois, Compétences) déposé par l'entreprise INEO dans le Doubs a été sélectionné dans ce cadre et sera déployé localement en 2019.



focus

La prévention du risque de chute de hauteur

Le risque de chute de hauteur figure à la fois dans le Plan Santé au Travail 2016-2020, mais aussi dans les programmations pluriannuelles des partenaires institutionnels (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, Mutualité Sociale Agricole notamment) pour les années à venir.

La sinistralité reste élevée, notamment au regard des signalements transmis par les agents de contrôle.

En 2018, l'inspection du travail de l'unité de contrôle Doubs Centre a signalé au ministère du Travail deux accidents mortels et a dénombré de nombreux accidents très graves.

280 contrôles de chantiers ont été réalisés qui ont amené à la notification de 75 décisions d'arrêt de travaux pour danger grave et imminent, et à la rédaction de 5 rapports proposant une amende administrative pour non-respect d'une décision d'arrêt temporaire de travaux.

Depuis 2017, l'unité de contrôle Doubs Centre a décliné l'action nationale de prévention des risques de chute de hauteur par le contrôle de la coordination Sécurité Prévention de la Santé sur les chantiers de constructions de maisons individuelles.

Les contrôles réalisés démontrent une absence de prise en compte de la coordination en amont pour organiser en sécurité les interventions sur les chantiers et veiller à la mise en place des mesures d'hygiène et de sécurité adaptées lorsque plusieurs entreprises sont appelées à intervenir. Il en résulte des constats de situations de travail présentant des risques de chutes de hauteur ou d'ensevelissements ainsi qu'une absence de mise à disposition d'installations sanitaires.

L'intervention régulière de l'inspection du travail sur ces chantiers reste fondamentale pour prévenir ces risques et l'implication des donneurs d'ordre se révèle indispensable pour mettre en œuvre une réelle coordination des mesures de santé et de sécurité sur les chantiers.

Des constructeurs de maisons individuelles se sont engagés à équiper leurs employés de tout le matériel nécessaire à la protection contre les risques de chutes de hauteur, à les former et à mettre en place une démarche de prévention dès la phase de conception des pavillons.



Un observatoire départemental pour favoriser la négociation dans les petites entreprises

Un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social dans les entreprises de moins de 50 salariés a été mis en place dans le Doubs le 23 mai 2018, par l'Unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Créée par les « ordonnances MACRON » du 22 septembre 2017, cette instance tripartite réunit des organisations professionnelles (MEDEF, FESAC, UDES, FDSEA et CPME), des organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT, FO, CFE CGC et CFTC) et la DIRECCTE, avec une volonté partagée de promouvoir la négociation et le dialogue social dans les plus petites entreprises.

L'observatoire départemental a plusieurs missions :
Il établit un bilan annuel du dialogue social dans le département.

Il peut également être saisi par toute organisation syndicale ou organisation professionnelle d'employeurs concernant des difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation collective.

Il peut aussi apporter son concours et son expertise juridique aux entreprises de son ressort en matière de droit social. Il peut enfin accompagner ou lancer tout type d'action ayant pour finalité le développement ou la promotion du dialogue social dans le département.

Une adresse courriel a été mise en place pour tout contact ou renseignement : bfc-ud25.observatoire@direccte.gouv.fr



Le soutien de l'État au projet « Sochaux 2022 »

Projet stratégique à forts investissements pour le Groupe PSA (200 millions d'euros hors lancements de véhicules dont l'acquisition d'une ligne de presse), Sochaux 2022 a débuté en 2017 et s'achèvera en 2022 afin que le berceau historique devienne une usine du futur de référence. Modernisation et pérennisation du site, amélioration des flux logistiques et intégration de nouvelles technologies constituent les objectifs phares.

Ce plan d'envergure bénéficiera à tout le territoire et à l'industrie française en recréant localement des activités économiques et de l'emploi, et en faisant émerger de nouvelles compétences ainsi que l'implantation d'entreprises de nouvelles technologies. Malgré sa complexité, son avancée est facilitée par un travail partenarial et un suivi opérationnel entre PSA, les services de l'État, et l'agglomération du Pays de Montbéliard.

Les services de l'État sont fortement mobilisés depuis 2017 sur le volet réglementaire notamment, puisqu'un groupe de travail piloté par la Sous-Préfecture, se réunit régulièrement. Les volets urbanisme, dépollution, prévention des risques, protection environnementale et sécurité incendie y sont traités.



Site PSA Sochaux



L'école de production de Besançon : une voie d'accès aux métiers de l'industrie pour les jeunes décrocheurs

L'École de Production de Besançon (EPB) est un établissement privé d'enseignement technique créé à l'initiative de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). L'école forme des jeunes à partir de 15 ans rencontrant des difficultés scolaires et personnelles aux métiers de la métallurgie (CAP conducteur d'installation de production et BAC Pro technicien en usinage). Leur admission repose avant tout sur la motivation. La formation comprend un accompagnement individualisé et personnalisé. Une attention forte est portée aux jeunes en risque de décrochage, à la diversité et la mixité.

Les écoles de production réussissent le pari de concilier deux notions : la réussite sociale des jeunes et les besoins en recrutement des entreprises. Selon les statistiques de la Fédération nationale des écoles de production, les jeunes sont 98 % à trouver un emploi dans les deux mois qui suivent leur sortie de l'établissement, et 63 % poursuivent leurs études après le CAP.

L'EPB met en œuvre une pédagogie adaptée pour faire de ces jeunes de bons professionnels, immédiatement employables. Les 2/3 du temps de formation sont consacrés à la réalisation de commandes aux conditions réelles du marché, pour de véritables clients, sous la direction de maîtres professionnels. Les jeunes peuvent ainsi s'intégrer progressivement dans la vie professionnelle avec ses rythmes, ses exigences et ses liens sociaux. Cette approche vise également à remettre les jeunes dans une logique de confiance en eux-mêmes et de valorisation de leurs capacités.

L'EPB est implantée au cœur de la zone industrielle de Palente à Besançon. Elle est notamment financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le fonds A2I et les partenaires du contrat de ville du Grand Besançon.



Signature de la convention « La Fabrique à Entreprendre » : les partenaires de la création d'entreprise et du financement s'unissent pour soutenir les projets des habitants des quartiers

La Caisse des Dépôts a créé en 2014 la marque « La Fabrique à Entreprendre » pour fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et des dispositifs d'aide aux créatrices et créateurs d'entreprise.

La « Fabrique à Entreprendre » du Grand Besançon a pour objectifs de rassembler sous une même bannière la boutique de Gestion, l'ADIE, Franche-Comté Active, Coopilote et Initiative Doubs - Territoire de Belfort, afin qu'ensemble, ils puissent rendre visibles les différents parcours de création sur le territoire, garantir aux porteurs de projet un accompagnement de qualité, en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs économiques locaux, partager les bonnes pratiques et innover.

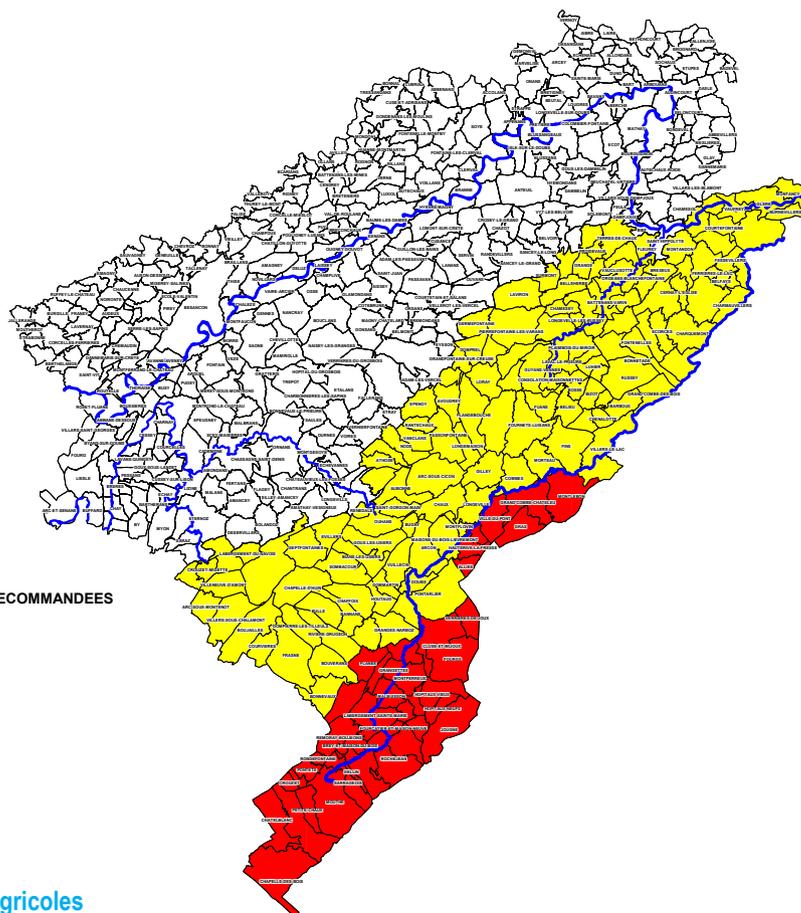
La convention « La fabrique à Entreprendre » signée le 16 janvier 2018 permet désormais de disposer d'une marque et d'un logo au service du développement économique dans les quartiers prioritaires du Grand Besançon, et d'un lieu « totem » à Planoise : le Centre d'Affaires des Fabriques.

C'est également un outil qui permet de structurer l'offre de services aux porteurs de projets, dans le respect des prérogatives de chacun des partenaires.

C'est enfin un dispositif qui valorise les moyens du contrat de ville alloués au réseau des partenaires, auxquels s'ajoutent ceux dédiés à « la Fabrique à Entreprendre » par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence France Entrepreneur et la Caisse des dépôts, qui depuis le 1er janvier 2019 a cédé sa place à la Banque Publique d'Investissement Franche-Comté.



2.2 Le soutien au secteur Agricole



ZONAGE GEOGRAPHIQUE DES AUTONOMIES DE STOCKAGE RECOMMANDEES
POUR LES EFFLUENTS LIQUIDES

-  Autonomie recommandée de 4 mois
-  Autonomie recommandée de 5 mois
-  Autonomie recommandée de 6 mois

L'amélioration du stockage des effluents dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles

Dans le Doubs, la nature karstique du sol provoque une fragilité des nappes d'eau superficielles et souterraines au regard des pollutions domestiques, industrielles ou agricoles.

Pour éviter ces pollutions, la réglementation départementale a été renforcée en prévoyant de nouvelles normes de stockage des effluents qui vont entrer en vigueur en 2019 sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs - Haute Loue et en 2020 partout ailleurs avec 4, 5 ou 6 mois de capacité de stockage en fonction de l'altitude.

L'amélioration du stockage des effluents peut être accompagnée financièrement, avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes, dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAIE) qui s'inscrit dans le 2ème pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Le PCAIE mobilise des crédits de l'État, des collectivités territoriales (Région et Département), de l'agence de l'eau et de l'Europe (FEADER).

Le volet du PCAIE qui concerne la modernisation des bâtiments d'élevage est le dispositif le plus volumineux, tant en nombre de dossiers, instruits par la Direction Départementale des Territoires du Doubs, qu'en volume financier. Ainsi, entre 2015 et 2018, 225 dossiers ont été subventionnés pour un montant total d'aide de 10,5 millions €. Cela permet un effet levier conséquent puisqu'il est prévu de réaliser 73 millions € de travaux de modernisation des bâtiments d'élevage, dont 20 millions € pour l'amélioration de la gestion des effluents.

En 2018, **51 dossiers** de modernisation des bâtiments d'élevage ont été retenus (54 en 2017, 69 en 2016 et 53 en 2015).

Plus de 90 millions € d'aides de la Politique Agricole Commune versés en 2018

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée d'instruire les demandes d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Cette politique comprend :

- des aides directes versées aux agriculteurs en fonction de la surface qu'ils exploitent (paiements de base, paiement redistributif pour les 52 premiers ha, paiement vert et paiement aux jeunes agriculteurs). Certaines aides directes sont couplées à des productions animales et végétales spécifiques.
- des aides surfaciques versées aux exploitations situées en zone de handicap naturel (indemnité compensatoire de handicap naturel - ICHN) ou à des exploitations engagées dans des démarches agro-environnementales (mesures agri-environnementales et climatiques – MAEC – et aides à l'agriculture biologique). La mobilisation des services a permis en 2018 d'avancer significativement dans l'instruction des campagnes 2016 et 2017. La campagne 2018 a été ouverte en janvier 2019 et sera instruite au cours du premier semestre.

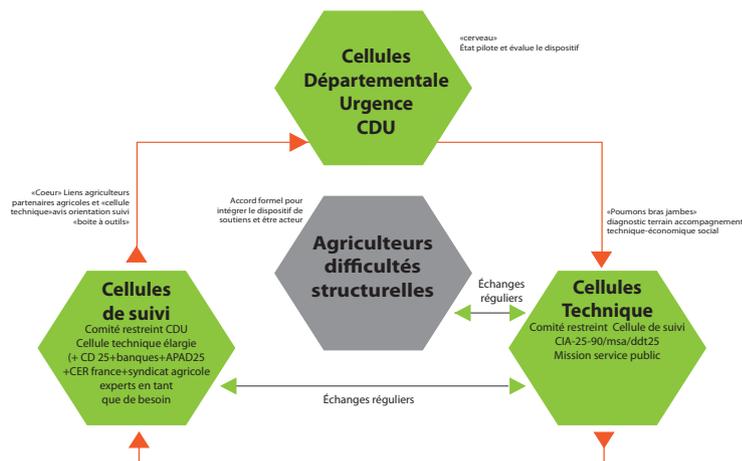
- des aides de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs ou aux investissements de modernisation et diversification agricole. Les demandes d'aides aux investissements instruites par la DDT en 2018 représentent un total de **5,3 millions €** pour 170 dossiers. Il s'agit essentiellement d'aides à la modernisation des bâtiments d'élevage, représentant 51 dossiers et 2,4 millions € en 2018, et d'aides à l'installation des jeunes, représentant 94 dossiers et 3,9 millions € en 2018.

Au titre de la campagne 2018, **85 millions €** d'aides surfaciques ont pu être versées à environ 2400 exploitations agricoles du département, comprenant :

47 millions € d'aides directes surfaciques.

7,5 millions € d'aides couplées animales et végétales dont l'essentiel correspond aux aides aux bovins laitiers (6 millions €).

31 millions € au titre de l'ICHN.



Le soutien aux agriculteurs fragilisés dans le contexte de la sécheresse de l'été 2018

La sécheresse prolongée de l'été 2018 a nettement réduit les récoltes fourragères des exploitations agricoles du Doubs. Sur l'ensemble de la campagne, les taux de perte, par rapport à une année normale, sont estimés à -40 % sur la prairie et -35 % sur le maïs fourrager dans les régions des plaines et basses vallées et des plateaux moyens.

Dans ce contexte, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a réalisé une mission de terrain auprès de 20 exploitations représentatives situées dans ces 2 régions. Sur cette base, elle a élaboré un dossier de demande de reconnaissance de cette zone comme éligible aux indemnités des calamités agricoles. Ce dossier a été validé par le comité national de gestion des risques en agriculture du 16 janvier 2019. Une enveloppe prévisionnelle de 3,8 millions € a été validée. Au besoin, des crédits complémentaires pourront être demandés. Pour bénéficier d'une indemnité, un exploitant doit avoir subi une perte de produit brut d'au moins 13 % en 2018 par rapport à une année normale. Les exploitants pourront demander leurs indemnités au premier trimestre, dès publication en mairie de l'arrêté de reconnaissance.

Dans ce contexte, le déploiement du dispositif Solid'agri d'accompagnement des agriculteurs fragilisés s'est poursuivi en 2018. Le pilotage

en est assuré par la DDT en collaboration étroite avec la Mutualité Sociale Agricole et la Chambre d'agriculture.

Il combine, selon les besoins, diagnostic et suivi technico-économique, action sociale, accompagnement humain, formation voire aide à la reconversion.

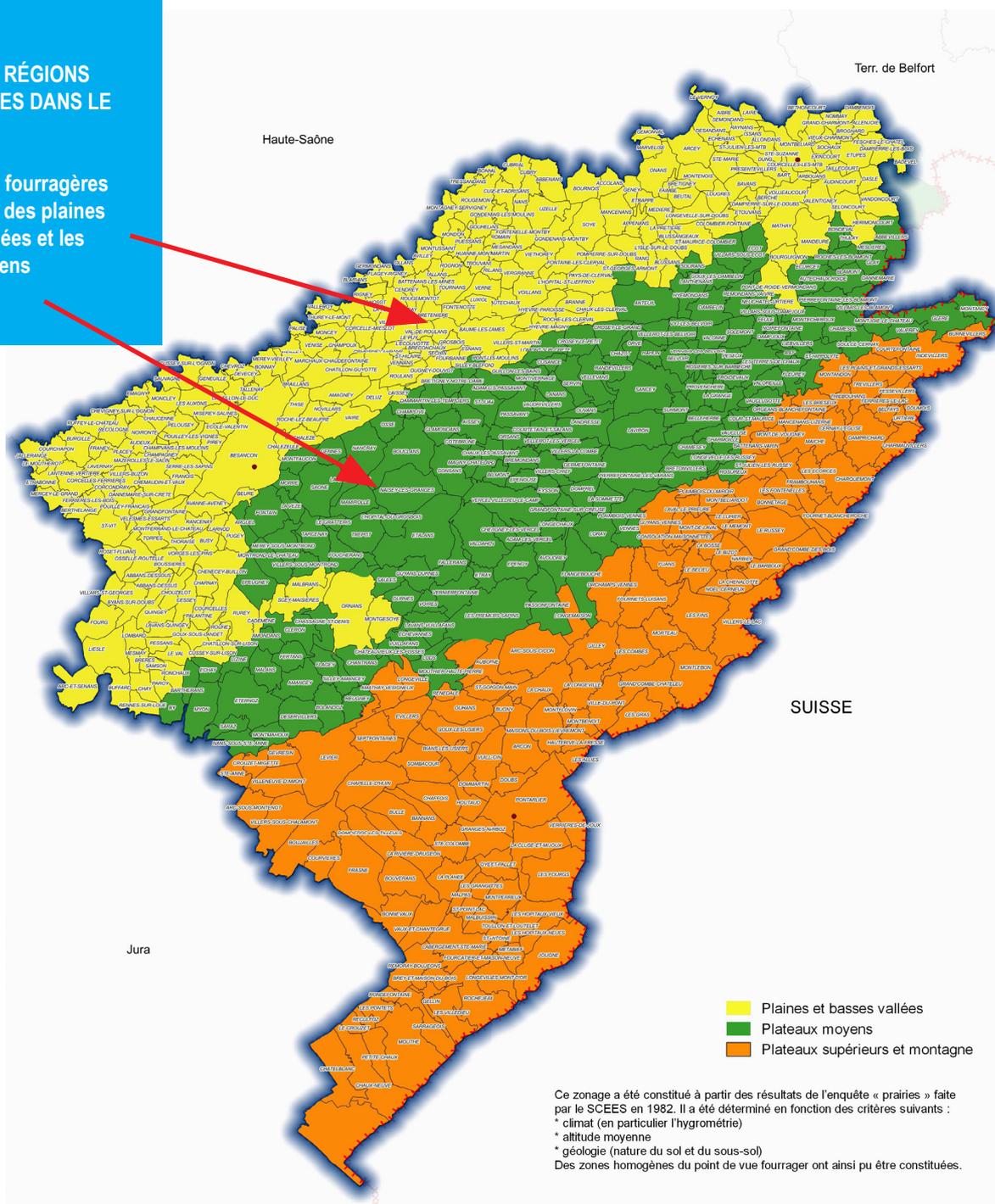
Depuis la mise en place de ce dispositif en 2016, 54 exploitations en difficulté ont été recensées au total, dont 25 sont encore en cours d'accompagnement. Elles se situent sur tout le territoire et concernent tous les types de productions : bovins lait sous signe de qualité (AOP ou AB) ou lait standard, bovins viande, maraîchage, horticulture et centre équestre. En outre, 14 dossiers concernent des jeunes agriculteurs.

Cette année d'exercice confirme que les situations sont toujours complexes et que des problématiques sociales sont fréquemment rencontrées (vie familiale, santé...). Il est indispensable de rendre les bénéficiaires acteurs du changement et le facteur temps est déterminant.

En outre, la sécheresse n'a pas fait émerger à ce stade de nouvelles situations de fragilité chez les agriculteurs. Tout au plus cet aléa a-t-il été un facteur amplificateur de situations déjà compliquées avant l'été. Néanmoins, une vigilance particulière est accordée au suivi des exploitants fragilisés à la sortie de l'hiver, lorsque certains d'entre eux voient leurs stocks fourragers s'épuiser.

LES PETITES RÉGIONS FOURRAGÈRES DANS LE DOUBS

Les 2 régions fourragères éligibles sont des plaines et basses vallées et les plateaux moyens



Les élections à la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort

Dès le début du 2ème semestre 2018, les services de la préfecture ont été engagés dans le processus électoral relatif au renouvellement des membres des chambres d'agriculture, élus pour 6 ans. Les électeurs ont été convoqués pour ce scrutin fixé jusqu'au 31 janvier 2019.

Pour la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort, il s'agissait, pour près de 20 000 électeurs concernés, de pourvoir 47 sièges, répartis sur 10 collèges. L'ensemble des travaux et des opérations électorales ont été effectués en partenariat étroit avec les services administratifs de la chambre interdépartementale d'agriculture, et sous couvert d'une commission d'établissement des listes électorales et d'une commission d'organisation des opérations électorales.

Ce scrutin a été marqué par l'introduction du vote électronique, en complément du vote par correspondance. Toutefois, les résultats, issus du dépouillement réalisé le 6 février dernier, enregistrent une baisse significative du taux de participation : 37,7 % contre 45 % en 2013.



La protection des populations animales dans le Doubs

Le bien-être et la prévention des maltraitances animales sont une priorité partagée avec les professionnels agricoles et portée par l'État. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) assure un suivi particulier des plaintes reçues de particuliers, de collectivités ou d'associations.

Les élevages d'animaux de rente sont particulièrement suivis lorsqu'ils rencontrent des difficultés économiques ou conjoncturelles, pouvant entraîner un risque pour le bien être animal.

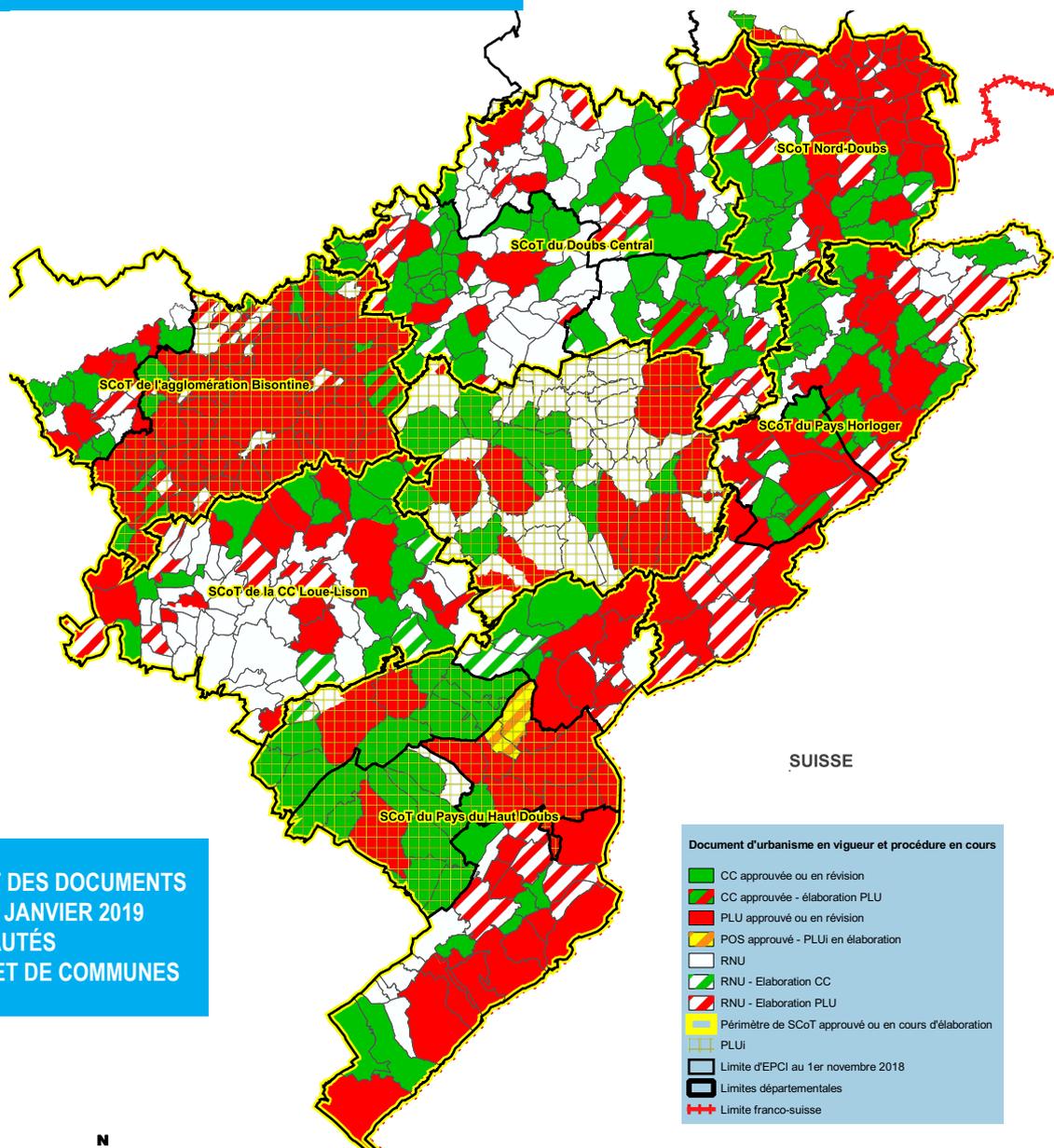
La cellule départementale opérationnelle de prévention des maltraitances animales, créée en 2018, au sein de laquelle collaborent les organisations agricoles, la DDCSPP et la Direction départementale des Territoires, a suivi ces élevages, avec des visites et la préconisation de mesures adaptées pour le bien-être animal.

Enfin, une attention particulière a porté sur la protection des animaux au sein des trois abattoirs d'animaux de boucherie du Doubs, via une surveillance permanente et six inspections complètes sur ce thème, par les services vétérinaires de la DDCSPP.

Chiffres

- 28 plaintes reçues
- 139 inspections chez les détenteurs d'animaux
- 29 élevages d'animaux de rente suivi par la cellule départementale opérationnelle de prévention des maltraitances animales
- 6 inspections complètes dans 3 abattoirs

2.3 Aménagement durable du territoire et protection de l'environnement



ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS
D'URBANISME AU 1er JANVIER 2019
DANS LES COMMUNAUTÉS
D'AGGLOMÉRATION ET DE COMMUNES

L'activité de la Commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique du Doubs

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie cinq fois au cours de l'année et s'est prononcée sur 9 dossiers (avis favorable).

- 5 dossiers concernaient une surface alimentaire, 1 dépendait du secteur non alimentaire (jardinerie) et trois étaient des projets mixtes.
- 4 dossiers concernaient la création de locaux, 5 portaient sur l'extension de la surface de vente de centres commerciaux existants.
- 4 dossiers ont fait l'objet d'un ou plusieurs recours contentieux. La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) a confirmé l'avis favorable de la CDAC pour deux dossiers. Pour les deux autres, les recours ont été retirés par les requérants.

A noter que 10 dossiers ont été déposés en toute fin d'année avant la mise en œuvre de la loi du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN), qui introduit de nouveaux critères, qui devront être pris en compte par la CDAC dans l'examen des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale, pour les dossiers déposés à compter du 1/01/2019 : à savoir, la préservation ou la revitalisation du tissu commercial des centres-villes, les coûts indirects supportés par les collectivités en matière d'infrastructures et de transports et la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre en matière de qualité environnementale.

Aménagement du territoire et urbanisme : des SCOT sur tout le département

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.

Il est destiné à assurer la cohérence des différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur l'organisation de l'espace et l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'environnement et il doit respecter les principes du développement durable.

Avec la prescription du SCOT Loue-Lison en novembre 2018, le Doubs est désormais couvert par 3 schémas en cours d'élaboration et autant en révision sur un nouveau périmètre issu de la loi Notre. Les 3 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) les plus avancés ont chacun achevé leur diagnostic territorial en 2018. Enfin, 2 cartes communales et 10 Plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été approuvés, pour 46 PLU encore en élaboration, 31 en révision, ainsi que 17 cartes communales en élaboration ou révision.

Sur l'année écoulée, ce sont ainsi 14 Porter à Connaissance, 19 avis de l'État, 24 rapports pour la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et 15 rapports pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui ont été rédigés par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les chargés d'études ont également accompagné et conseillé les collectivités, notamment en participant à plus d'une centaine de réunions.

En matière d'application du droit des sols, la dernière vague de transfert de l'instruction a eu lieu le 1er janvier 2018 et concernait 48 communes des Communautés de Communes Doubs Baumoises et Deux Vallées Vertes.

Le département compte désormais 28 centres d'instruction, appuyés par la DDT via un réseau d'animation. Celle-ci repose notamment sur l'organisation de réunions trimestrielles, la veille juridique, la diffusion de flashs d'information et un appui à l'instruction (expertise réglementaire).

Chiffres

Document d'urbanisme en vigueur au 31/12/2018	Nombre de communes	Part des communes	Part de la population
PLU	161	28,5%	72%
Carte Communale	159	28,1%	9,6%
POS	2	0,4%	0,2%
Aucun (RNU)	243	43%	15,3%

L'observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs

L'observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs, mis en place en 2016, constitue le principal outil de la « charte départementale pour une gestion économe de l'espace ». Il a connu en 2018 une forte dynamique, qui s'est traduite notamment par :

- la tenue de 6 réunions techniques permettant aux membres de partager les outils et expériences en cours des acteurs de l'aménagement, et de proposer des travaux d'intérêt commun sur la thématique de la gestion économe de l'espace. Ces réunions ont, par exemple, abouti à la mise en place d'un centre de ressources documentaires et à la production d'un document de sensibilisation à la qualité des extensions bâties en milieu rural
- la tenue d'un comité de pilotage validant les orientations de travail proposées par le comité technique, et décidant la mise en place d'une gouvernance unique élargie pour la charte et l'observatoire
- la mise en place d'une première version du site internet de l'observatoire, hébergé par le Conseil départemental ; la version définitive étant en cours de finalisation
- la mise en ligne d'une carte interactive permettant de visualiser l'évolution des surfaces artificialisées par le bâti sur l'ensemble du territoire départemental. Cet outil, réalisé par la Direction Départementale des Territoires pour le compte de l'observatoire, est accessible sur le site de l'observatoire, ainsi que sur le site internet départemental des services de l'État dans le Doubs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'observatoire :

<https://www.doubs.fr/index.php/observatoire-de-la-consommation-de-l-espace>

The screenshot shows the website interface for the Doubs Department. At the top, there is a navigation bar with the Doubs logo and the text 'le Département'. Below this, there are several menu items: 'L'institution', 'Nos missions', 'Vous accompagner', 'e-services', and 'Espace élus locaux'. A search bar is also present with the text 'Rechercher sur le site'. Below the search bar, there are buttons for 'Espace presse', 'Open DATA', 'RQPD', and 'Mentions légales'. The main content area features a large green banner with the text 'Gestion économe de l'espace : de la charte à l'observatoire'. Below the banner, there is a sub-header 'Dans le Doubs, les acteurs de l'aménagement du territoire mobilisés...' and two circular images: one showing a tractor in a field and another showing a map of the Doubs region. To the right of the main content, there is a 'Documents' sidebar with a list of links: 'La Charte pour une gestion économe de l'espace', 'L'Observatoire : Avec qui ? Pour qui ? Pourquoi ?', 'Fiche synthétique de la gestion économe de l'espace', 'Documents de référence', and 'Carte interactive des surfaces artificialisées par le bâti dans le'. At the bottom of the sidebar, there is a '< Page précédente' button.

La résorption des points noirs du bruit

La directive européenne du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement a pour objet de définir une approche commune à tous les États membres afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement. Elle instaure l'obligation d'élaborer des cartes du bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport terrestres et ferroviaires.

L'objectif est notamment de protéger la population ainsi que les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives.

En 2018, les cartes stratégiques du bruit pour la période 2018-2023 ont été approuvées le 5 décembre.

Dans le cadre de son PPBE, l'État aura en particulier traité 28 logements situés le long de ses infrastructures routières (RN 57 et 83) au cours de l'année 2018 soit 133 839 € de subvention pour un coût total des travaux de 166 285 €.



Le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire : le Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) est l'outil principal de financement des mesures de réduction de la vulnérabilité sur le territoire et plus largement de prévention et de protection des risques naturels majeurs.

Il finance trois grands types de mesures complémentaires : les mesures d'acquisition de biens exposés à des menaces graves pour les vies humaines et les dépenses connexes d'évacuation et de relogement, les mesures de réduction du risque et de la vulnérabilité, les dépenses afférentes à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN) et à l'information préventive.

Exemples de financement à Colombier-Fontaine :

Les importantes précipitations subies lors des orages de mai et juin 2016 ont activé ou réactivé un certain nombre de mouvements de terrain dans le département du Doubs.

Une partie des riverains de la rue du Graverot à Colombier-Fontaine a fait connaître sa préoccupation quant à la falaise végétalisée bordant les limites parcellaires à l'arrière des maisons. Une subvention de 15 765 € a été accordée à la commune pour la réalisation de travaux de prévention contre les chutes de pierre afin de protéger six habitations situées directement en pied de falaise.

Pour l'année 2018 dans le Doubs, **187 192 €** de subvention auront été versés au titre de ce fonds.



Transports : Concertation publique sur le projet de franchissement de Pontarlier

Le projet de franchissement de Pontarlier par la RN 57 a été inscrit pour un montant de 12 millions € au Contrat de Plan État-Région (CPER) en cours de réalisation.

L'objectif principal de cette opération vise à améliorer les conditions d'écoulement du trafic en entrée Sud de Pontarlier afin de réduire les temps de parcours quotidiens des usagers transfrontaliers mais aussi d'améliorer les conditions de desserte des zones d'activités ou d'habitat pour les usagers locaux. Suite à la mise en place en 2017 d'une régulation par feux qui a permis une diminution des temps de parcours aux heures de pointe, des études complémentaires ont été menées afin d'élaborer des variantes d'aménagement, sur place ou intégrant la création de nouvelles voies à l'Est de la RN57. Une concertation publique s'est tenue du 15 octobre au 10 décembre 2018 afin de présenter les variantes envisagées et de recueillir l'avis et les propositions de la population pour éclairer les suites à donner à ce dossier. Elle a largement mobilisé les acteurs locaux, plus de 400 personnes ayant notamment participé à une réunion publique à Pontarlier, et donnera lieu à un bilan qui sera validé au printemps 2019 avant d'être diffusé largement.

Selon les orientations données au bilan, il est envisagé la poursuite des études avec la réalisation d'une enquête publique fin 2019 - début 2020 avant de passer à la phase des travaux en 2021.

Ligne des Horlogers : une priorité pour le Contrat de plan État-Région

La ligne ferroviaire des Horlogers relie Besançon à la Suisse via le Haut-Doubs. Sa modernisation a été inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) pour un montant de 12 millions €. Les travaux initialement envisagés portaient sur la section Morteau – le Locle et avaient pour objet d'améliorer les conditions de circulation et renforcer la robustesse de cette ligne très fréquentée par les usagers travailleurs transfrontaliers.

Les études ayant montré l'intérêt d'élargir le programme de travaux à la section Besançon – Morteau, le programme de travaux désormais prévu au CPER a été porté à plus de 30 millions € par un avenant signé en janvier 2019.

Ces travaux, dont la plupart seront réalisés en 2021 afin de bénéficier de la coupure de ligne en Suisse pour d'autres travaux, vont permettre d'améliorer la qualité de cette ligne et de rendre le recours au train encore plus attractif vis-à-vis des autres modes de transports.

Focus sur l'installation de cogénération de Villers-sous-Montrond

L'État a soutenu le projet de cogénération de SYNNOV, localisé au sein du « pôle minéral et industriel » de Mérey-sous-Montrond et de Villers-Sous-Montrond. Sur cet ensemble industriel se trouvent également une carrière d'extraction de granulats calcaires, une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers, une centrale à béton, une usine de liants routiers, une centrale de grave-ciment, une plate-forme de tri de déchets du BTP et deux stations de transit de déchets.

Cette unité de gazéification – cogénération représente un investissement total de 34 millions €.

Le procédé thermique innovant utilisé en première étape du procédé de cogénération est la gazéification du combustible préparé. Le gaz de synthèse produit est épuré, puis consommé en tant que combustible dans des moteurs permettant une production d'électricité et de chaleur (cogénération). L'électricité produite est destinée au réseau public géré par Électricité Réseau Distribution France (ERDF). La chaleur sera également valorisée localement, par exemple en étant utilisée dans le cadre d'activités industrielles.

La cogénération est alimentée par une installation de préparation et de stockage de combustible solide de récupération exploitée par la société BBCI, sur le même site, à partir de biomasse forestière et de récupération issue de déchets du BTP. 51 000 tonnes par an de produit brut serviront à préparer le combustible nécessaire au fonctionnement de l'unité de cogénération.

Après une première phase de tests, la mise en service industrielle est prévue début 2019.

Bilan des inspections des installations classées dans le Doubs

Les Unités départementales de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont en charge les inspections des installations classées y compris des carrières. Au total dans le Doubs cela représente **320 installations** sous les deux régimes de l'autorisation ou de l'enregistrement. Le plan pluri-annuel de l'inspection fixe des fréquences minimales de visite à échéance de 1-3-7 ans en fonction des enjeux. Les plaintes et accidents/incidents déclenchent dans la plupart des cas des visites d'inspection. Au final sur l'année 2018, **133 visites** ont été réalisées.

2 exemples marquants :

Première autorisation environnementale en DREAL Bourgogne-Franche-Comté

L'exploitation du parc éolien « Mont de Villey », projet porté par la société Opale Énergies Naturelles, a été autorisée par le Préfet du Doubs le 6 juillet 2018. Ce dossier a été instruit dans le cadre de la « procédure d'autorisation environnementale » créée par l'ordonnance du 26 janvier 2017. L'autorisation délivrée à la société Mont de Villey EnR est la première autorisation environnementale en Bourgogne Franche-Comté. Ce parc composé de 3 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pales sur les communes de Dambelin et de Valonne s'intercalera entre les 15 éoliennes du secteur du Lomont en services depuis 2007 et délivrera au poste de raccordement électrique de Dambelin une puissance maximale de 10,5 MW.

Réhabilitation de l'ancienne décharge des Gravilliers à Pontarlier

Le site a été exploité de 1972 à 2002 et a accepté tout type de déchets.

Un diagnostic du site réalisé en 2009 concluait que la décharge ne présentait pas de risque important pour l'environnement mais présentait un impact visuel non négligeable. La réhabilitation de la décharge a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2012. Le projet de réhabilitation a consisté en des terrassements ainsi qu'une imperméabilisation pour limiter les infiltrations au sein du massif de déchets. Les travaux ont été récochés par l'inspection en janvier 2016. Considérant la nécessité de conserver la mémoire du site et de restreindre de manière pérenne l'usage du sol, un dossier de restrictions d'usage a été établi par l'exploitant et transmis à la DREAL en avril 2017. Les Servitudes d'Utilité Publique constituent une limitation administrative du droit de propriété et d'usage du sol. Arrêtées par le préfet, elles s'imposent aux propriétaires des terrains concernés et aux autorités locales lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Dans le cas présent, les restrictions portent sur l'usage futur (de type prairie, non constructible, à usage non récréatif) et sur l'utilisation des eaux souterraines.



Bilan du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de la protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spécialisées liées à l'eau.

Présidé par le Préfet ou son représentant, le CODERST peut examiner toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétence. Il est l'encontre de concertation des politiques conduites à l'égard des problèmes d'hygiène, d'environnement et de risques sanitaires et technologiques.

En 2018, les 33 dossiers traités lors des 8 commissions portaient principalement sur :

- l'autorisation d'ouverture ou de modification d'exploitations de carrières
- la mise en place de servitudes d'utilité publique sur d'anciennes déchetteries ou sites industriels
- l'augmentation de capacité d'élevages pour des exploitations agricoles
- la délivrance d'agrément pour le traitement de véhicules hors d'usages
- la protection de captages d'eau potable

- la modification des modalités d'exploitation d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- l'utilisation de l'eau de pluie pour la consommation humaine
- la construction ou travaux sur des micro-centrales électriques
- la restauration de cours d'eau.

Bilan de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) est une instance consultative qui concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, sites et cadres de vie, et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles dans un souci de développement durable.

La commission, présidée par le Préfet, se réunit en différentes formations spécialisées, selon la thématique abordée.

En 2018, 5 commissions ont eu lieu et elles ont traité 9 dossiers :

- 2 commissions au titre des carrières
- 3 au titre des sites et paysages, portant principalement sur des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien et d'autorisation de travaux en sites classés.

Bilan de la mise en œuvre du programme d'aides forestières dans le département du Doubs

Trois appels à projets ont été lancés en Franche-Comté concernant deux types d'opérations du Programme de Développement Rural (PDR) :

- deux appels à projets pour la mesure relative aux investissements pour l'amélioration des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie
- un appel à projet pour la mesure relative à l'amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers

Ces appels à projets ont généré 27 demandes d'aides de la part de 26 pétitionnaires publics (communes, association syndicale libre de communes) et privées (associations syndicales autorisées) :

Mesure	dossiers déposés	dossiers éligibles
amélioration des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie	25	24
amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers	2	2
TOTAL	27	26

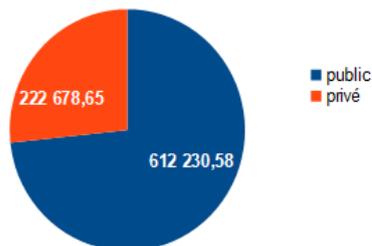
Investissements pour l'amélioration des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie (mesure 4.3.B)

Dans le département du Doubs, 26 dossiers (25 bénéficiaires) ont mobilisé 839 909 € de financements publics sur un total d'investissements de 1 619 780 € qui ont notamment permis les réalisations techniques suivantes :

Travaux	Quantité
Création de routes forestières (ml)	15832
Mise au gabarit de routes forestières (ml)	10184
Création de pistes forestières (ml)	33144
Création de places de dépôt (unités)	82
Traitement de singularités (passages canadiens, fossé drainant)	4

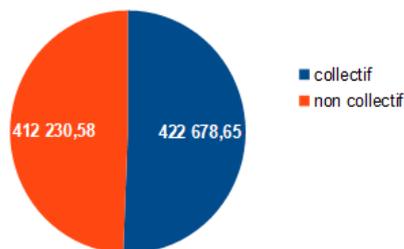
Les graphiques suivants illustrent la répartition de ces aides par financeur et par type de porteur de projet :

Aides attribuées - mesure 4.3.B - PDR Franche Comté - 2018
Département du Doubs - forêt publique / forêt privée



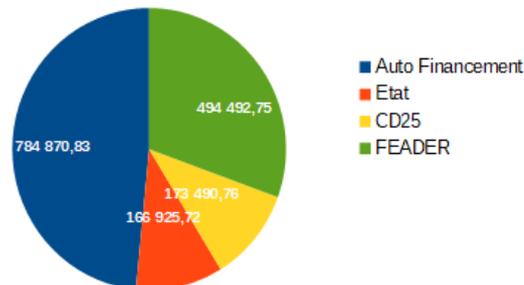
© DDT Desserte forestière
St Julien Lès Russey

Aides attribuées - mesure 4.3.B - PDR Franche Comté - 2018
Département du Doubs - projets collectifs / non collectifs



Aides attribuées - mesure 4.3.B - PDR Franche-Comté - 2018

Département du Doubs - Répartition par financeur



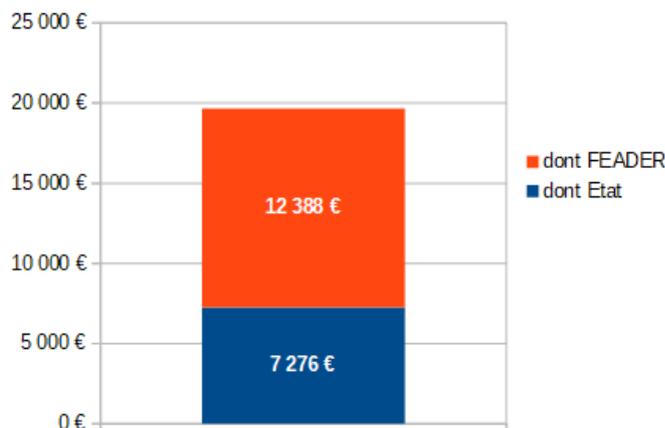
Amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers (mesure 8.5.A)

Seul le département du Doubs a présenté des dossiers au titre de cette mesure en Franche-Comté. 2 dossiers (1 bénéficiaire public et 1 bénéficiaire privé) ont mobilisé 19 664€ de financements publics sur un total d'investissements de 34 106 € qui ont notamment permis les réalisations techniques suivantes :

Travaux	Quantité
Surface travaillé (ha)	8,57
Nombre de plants (unités)	6 868
Essences : chêne sessile et pédonculé, feuillus précieux, noyer noir, alisier torminal, érable plane, pommier sauvage	

Aides attribuées - mesure 8.5.A - PDR Franche Comté

Département du Doubs - Répartition par financeur



Accompagnement des Plans climat air énergie territoriaux

Dans le Doubs, 6 territoires sont engagés dans l'élaboration ou la révision de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : les deux communautés d'agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard, 3 communautés de communes (Val-de-Morteau, Portes du Haut-Doubs, Loue-Lison) et le Syndicat mixte Pays du Haut-Doubs.

L'objectif de ces plans est la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, par tous les acteurs des territoires : acteurs publics, particuliers, entreprises, associations...

En 2018, la Direction Départementale des Territoires et le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ont proposé à la Communauté de Communes Loue-Lison (CCLL) de l'appuyer dans le cadre d'une démarche de mise en mouvement vers un plan Climat. La Région Bourgogne-Franche-Comté, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), parties prenantes de la transition énergétique, participent également à cette démarche.

La CCLL a un objectif clair, devenir un Territoire à énergie positive (TEPOS) en 2050. Son PCAET doit définir pour les 6 prochaines années les moyens d'atteindre cet objectif et identifier les actions d'adaptation au changement climatique que le territoire et ses acteurs doivent mettre en place. L'élaboration d'un PCAET comprend plusieurs étapes : d'abord, un diagnostic avec notamment un bilan des émissions de gaz à

effet de serre, des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique, ensuite une stratégie donnant le cap et enfin, un plan d'actions apte à répondre aux enjeux identifiés lors des deux premières phases. Une évaluation environnementale continue et une concertation avec les acteurs et habitants doivent accompagner ce processus.

Tout au long de l'année, plusieurs ateliers ont ainsi été mis en place avec la CCLL pour l'appuyer à chacune de ces phases. Ainsi, le 22 juin, un « tour en bus » a été organisé. Cette journée, à laquelle le Préfet du Doubs a participé, puis les ateliers réalisés par la suite ont permis à l'ensemble des acteurs réunis (élus, acteurs économiques, chambres consulaires, associations...) d'aborder les multiples thématiques (eau, karst, paysage, espaces naturels, agriculture, économie, isolation de l'habitat, énergies non renouvelables...) devant être traitées dans le cadre d'un PCAET.

Les travaux accomplis par la CCLL doivent aboutir en 2019 sur un plan d'actions partagé et adopté par l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche initiée avec le CEREMA doit permettre à la DDT de reproduire cet accompagnement auprès des autres territoires engagés dans un PCAET qui le souhaiteraient.

Atelier « diagnostic » de la démarche de mise en mouvement de la Communauté de communes Loue-Lison





Crues de janvier 2018 (photo hélico SDIS) – Vallée du Doubs

Crues et sécheresse en 2018 dans le Doubs

L'année 2018 est une année de contraste hydrologique même si le cumul annuel des précipitations reste proche des valeurs normales.

En début d'année, se sont enchaînées successivement deux crues les 4 et 5 janvier, puis le 23 janvier. Selon les cours d'eau, les crues ont pu atteindre des périodes de retour de 20 ans. Des prévisions d'alerte rouge avait été annoncées par le service de Préviation des Crues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>).

À partir de juin, à la suite d'épisodes orageux répétitifs et marqués, la sécheresse s'est progressivement installée, accompagnée, une partie de l'été, par la canicule. L'évènement 2018 est exceptionnel par sa durée et son intensité. Dès le début juillet, les cellules hebdomadaires sécheresse ont été organisées, jusqu'à début décembre. Plusieurs réunions de crise se sont également tenues en préfecture avec l'ensemble des collectivités et distributeurs d'eau concernés.

Du 1er juin au 31 octobre, l'année 2018 a battu le record de la température moyenne la plus élevée (~19°C) et celui des plus faibles précipitations. Les assecs du Haut Doubs, jamais observés sur une telle durée, ont ajouté au caractère inédit du phénomène. Des arrêtés de restrictions des usages de l'eau ont été pris jusqu'au niveau crise pour la première fois.



Assecs
Doubs amont

Des menaces sérieuses ont pesé sur l'alimentation en eau de nombreuses communes, y compris des grandes agglomérations. L'alimentation en eau potable a néanmoins pu être maintenue dans toutes les communes en ayant éventuellement recours au ravitaillement par camions citernes pour certaines d'entre elles.

Cet épisode de sécheresse a mis en évidence la fragilité de l'alimentation en eau potable dans certains secteurs. Le recours à des investissements de sécurisation et à la mise en place d'une gouvernance rénovée sont donc à envisager.



© DDT assecs
Doubs amont



3

Un État solidaire qui agit pour renforcer la cohésion sociale

Bilge, chargée de mission à la DDSCPP, participe à la gestion des dispositifs d'hébergement des publics vulnérables (voir article p. 40)
© Photo Yves Petit



3.1 L'aide aux personnes vulnérables et la lutte contre les inégalités

Action en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes hommes



Le 25 novembre 2017, le Président de la République a lancé la grande cause de l'égalité entre les femmes et les hommes et a fixé comme priorité la lutte contre les violences faites aux femmes pour 2018.

Dans le Doubs, plusieurs actions ont mobilisé la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

A l'occasion du 8 mars 2018, Journée internationale des droits des femmes, la réunion de lancement de la commission départementale de lutte contre la prostitution s'est déroulée en préfecture. Il a été acté la mobilisation de moyens (crédits de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité) pour recruter une salariée au sein de l'association « Le Nid ». La mise en œuvre du diagnostic et des actions sera initiée en 2019, avec la salariée de l'association. Le lancement du groupe de travail départemental sur les violences faites aux femmes du Conseil départemental de prévention de la délinquance,

d'aide aux victimes et de lutte contre les drogues, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes s'est déroulé le 19 novembre 2018 à la préfecture, dans un contexte marqué par le décès de 2 femmes victimes de violences au sein du couple. Des objectifs de travail en vue de la formalisation d'un plan départemental ont été fixés par le Préfet du Doubs, pour l'année 2019, à la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE) et aux acteurs départementaux.

Un colloque « parentalité et violences conjugales : quels enjeux, quels partenariats ? » a été proposé les 26 et 27 novembre et des actions de formation des professionnels sur les violences au sein du couple se sont tenues début décembre à Besançon et à Pontarlier, mobilisant 80 partenaires. Ces actions, organisées par Solidarité Femmes et l'IDFFF 25, ont été financées par les crédits « droits des femmes et égalité » et ont contribué à mobiliser les partenaires sur cette thématique.

L'action sera poursuivie en 2019 sur le sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes et des actions en faveur de la lutte contre les stéréotypes de genre, l'égalité professionnelle, l'emploi, l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat et le développement de réseaux de femmes seront mises en œuvre en partenariat avec les services de l'État, les collectivités, les associations et les acteurs économiques mobilisés.



Colloque de novembre 2018 en présence de Mélanie Geoffroy déléguée aux Départementales aux droits des femmes

Zoom sur le plan territorial de lutte contre les discriminations

focus

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 érige la lutte contre les discriminations en axe transversal des contrats de ville.

La politique publique de lutte contre les discriminations doit se décliner en programmes d'actions opérationnels, sous la forme d'un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD). Le PTLCD du Grand Besançon est annexé au contrat de ville depuis le 12 mars 2018. Son pilotage est articulé avec celui du contrat de ville et fait l'objet d'un partenariat avec les associations intervenant dans le champ de lutte contre les discriminations ainsi qu'avec les habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif principal du PTLCD est le renforcement de l'égalité réelle de traitement de tous les habitants, par un travail transversal de prévention et de réduction des facteurs de discrimination. Il s'organise autour de deux approches complémentaires :

- L'approche intégrée qui consiste à introduire des éléments de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques publiques, pour repérer et corriger des effets potentiellement discriminatoires dans le domaine de l'accès à l'emploi, dans le domaine du logement, dans le champ éducatif, dans le champ de l'accès aux services.

- L'approche spécifique qui s'inscrit dans une volonté d'organiser des programmes d'actions concrètes dédiées à la lutte contre les discriminations ou s'adressant directement aux personnes qui en sont victimes.

Ils visent à renforcer la sensibilisation à la discrimination et à l'auto discrimination, renforcer l'accès aux droits des victimes de discrimination, constituer une fonction observatoire des discriminations, lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes.

L'accueil des étrangers dans le Doubs

Asile

Dans le cadre de la réforme de l'asile de juillet 2015, trois guichets uniques pour l'accueil des demandeurs d'asile ont été créés dans la région Bourgogne-Franche-Comté dont un guichet au sein de la préfecture du Doubs à Besançon pour les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Les personnes souhaitant solliciter l'asile se présentent à la structure de 1er accueil du département dans lequel elles se trouvent. La structure de 1er accueil assure la création de la demande dans le système d'information dédié et réserve un rendez-vous sur le calendrier partagé. Elle délivre une convocation au demandeur d'asile. Le guichet unique reçoit les demandeurs d'asile qui ont rendez-vous et assure l'enregistrement de leur demande.

À l'issue de l'enregistrement de la demande d'asile, les demandeurs sont reçus par l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII). Puis ils sont, soit orientés vers un hébergement, soit adressés à la structure de 1er accueil qui les a enregistrés afin qu'elle leur délivre une domiciliation postale. Elle assure également leur accompagnement pour la constitution de leur dossier de demande d'asile.

Le guichet unique (GU) de Besançon est calibré à 1 guichet préfecture et 1 guichet OFII. Une moyenne de **7 rendez-vous** sont ouverts par jour.

Le délai moyen de rendez-vous entre le passage à la structure de 1er accueil et le guichet unique était de 4,5 jours entre le 1er mai et le 31 décembre 2018. D'importants efforts ont été réalisés, notamment en termes d'organisation, pour atteindre ce délai d'enregistrement.

Il a été fortement impacté par l'accueil des demandeurs d'asile hébergés en Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) du fait des orientations de la région parisienne tous les mois.

Des demandeurs d'asile de 55 nationalités différentes ont été reçus au guichet unique en 2018. On constate une diminution du nombre de demandes d'asile enregistrées (-24% par rapport

à 2017). Par ailleurs, la proportion de demandeurs dits « dublinés » qui, avant leur entrée en France, ont été identifiés dans un autre pays de l'Union Européenne, et doivent donc être réadmis dans ce pays, responsable de l'examen de leur demande d'asile, est en diminution à 37 % en 2018 contre 48 % en 2017. [Voir focus sur la Plateforme Dublin dans la partie « L'État se modernise »]

Séjour

Le bureau de l'admission au séjour a délivré, au cours de l'année 2018, **4874 titres de séjour**. Parmi ces cartes de séjour délivrées, on dénombre 3240 renouvellements de cartes, 1143 premières demandes de titres de séjour, 34 changements de statuts, 70 admissions au séjour à titre exceptionnel et 87 titres pour motifs économiques.

S'agissant des enfants mineurs étrangers résidant avec leurs parents en France, 273 documents de circulation pour étrangers mineurs et 335 titres d'identité républicains ont été délivrés. Par ailleurs, en contrepartie de l'allongement de la durée des titres de séjour avec la possibilité, depuis 2016, de délivrer des cartes de séjour pluriannuelles, la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a prévu un

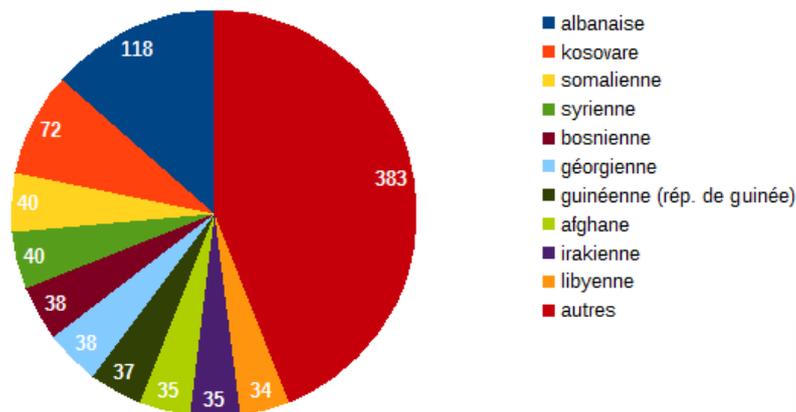
renforcement des contrôles des préfectures afin de maintenir un niveau de vérification élevé et d'intensifier les efforts en matière de lutte contre la fraude.

C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2018, un **plan départemental de contrôle des cartes pluriannuelles** est mis en œuvre au sein de la préfecture, afin de vérifier que les personnes qui ont bénéficié de ces titres pluriannuels remplissent toujours les conditions de délivrance et, le cas échéant, retirer le titre ou procéder à un changement de statut.

S'agissant de l'accueil des étudiants étrangers, comme les années précédentes, la préfecture du Doubs a mis en place un dispositif particulier : **l'accueil à la maison des étudiants**, dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'université de Franche-Comté en juillet 2013. L'accueil est assuré par deux agents de la préfecture durant la période de la rentrée universitaire.

Ce dispositif, reconduit chaque année depuis 2013, donne toute satisfaction aux étudiants et vise à faciliter les démarches des étudiants de nationalité étrangère pour l'obtention de leurs titres de séjour et ainsi renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'université de Franche-Comté et notamment du Centre de linguistique appliquée, de renommée internationale.

Enregistrement premières demandes d'asile au GU Besançon en 2018 par nationalité



L'accueil des publics réfugiés

L'année 2017 a été marquée par une augmentation sensible du nombre de personnes reconnues réfugiées. En 2018, l'objectif est alors de faciliter la transition entre les dispositifs dédiés à l'asile et le droit commun de l'action sociale relevant du Conseil départemental, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en coordonnant mieux l'intervention des différents services, mais aussi de faciliter la fluidité entre les différents dispositifs.

Cet objectif s'inscrit également pleinement dans la nouvelle politique du logement d'abord qui vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile, depuis la rue ou l'hébergement vers le logement, et à proposer un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Un dispositif d'accompagnement de ces publics réfugiés a été élaboré en 2017 par l'État avec les opérateurs de l'asile, le Conseil départemental et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon.

Il repose sur la mise en place de 4 référents de parcours, chacun accompagnant de 20 à 25 ménages vers l'autonomie.

En 2018, pour sa première année de fonctionnement, 150 situations ont été examinées lors de 12 instances de coordination et 101 « mesures d'accompagnement social et d'intégration » (MASI) ont été mises en place par ces référents de parcours.

L'hébergement et la protection des publics vulnérables en chiffres

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs gère les dispositifs d'accompagnement et d'hébergement des publics vulnérables.

Au titre de l'asile et l'immigration, la DDCSPP gère un budget de **4,4 millions €**. Sont mises à disposition :

- 443 places en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- 483 places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- 93 places en Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
- 45 places en Centres Provisoires d'Hébergement

Afin de lutter contre les exclusions, la DDCSPP gère un budget de **9 millions €**. Les dispositifs comprennent :

- 278 places d'insertion dont 259 de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- 208 places en hébergement d'urgence
- 185 places en logement temporaire
- 900 places en résidences sociales
- 172 places en maison relais et résidence accueil

En outre, elle dispose d'un budget de 4 millions € dans le cadre de la protection des publics vulnérables.



Les actions en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative

• le sport

En 2018, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a soutenu les projets des clubs sportifs dans le département à hauteur de **777 251 €**. 31,6 % de cette enveloppe (soit 245 600 €) a été consacré au soutien à l'emploi sportif, 10 % (soit 79 800 €) à l'apprentissage et 5 % (soit 40 500 €) à la santé.

• la jeunesse

En 2018, 20 projets ont été soutenus par l'Etat. Il s'agit de projets associatifs portés par des jeunes ou pour des jeunes de 12 à 25 ans, voire pour la formation de professionnels de la jeunesse. Ils sont intervenus principalement dans les domaines de l'aide à l'autonomie des jeunes, de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation aux usages du numérique. Les actions ciblant les publics issus des quartiers prioritaires ou en zone rurale défavorisée sont prioritaires.

• la vie associative

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) dispose de deux volets : l'un dédié au financement d'actions de formation pour les bénévoles et un second volet dédié au financement de fonctionnement ou de projets innovants.

Au titre du premier volet, dans le Doubs, **10 associations** ont été soutenues pour un montant de 14 700 €.

Au titre du second volet, **83 associations** ont été financées à hauteur de 211 214 € tous secteurs associatifs confondus (associations sportives, culturelles, sociales, d'animation locale...).

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)

L'aide attribuée dans ce cadre permet de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. Ce poste Fonjep correspond, au sein d'une association de jeunesse et d'éducation populaire, à un emploi de salarié permanent qualifié dont le coût fait l'objet d'un cofinancement des services de l'État et parfois des collectivités. L'aide FONJEP représente un soutien à hauteur de 7 164 € par an. Elle est attribuée pour une période de 3 ans renouvelable. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs dispose de **22 postes FONJEP** attribués exclusivement à des associations, oeuvrant principalement dans le secteur socio-culturel.

Veiller à la sécurité alimentaire des consommateurs



Les toxi-infections alimentaires collectives

Une toxi-infection alimentaire collective (TIAC) est définie par au moins 2 cas d'une symptomatologie similaire dont on peut rapporter la cause à une même origine alimentaire.

Toute TIAC doit faire l'objet d'une déclaration à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette déclaration est obligatoire pour les médecins et les établissements de restauration collective ou à caractère social. Elle peut également être réalisée par des consommateurs.

Le signalement immédiat des TIAC permet aux autorités sanitaires de réaliser des enquêtes épidémiologiques destinées à identifier le/les aliment(s) responsable(s) et les facteurs favorisants pour prendre des mesures adaptées à la prévention des récidives.

Les TIAC en 2018

Dans le Doubs, 28 signalements, dont 21 validées par l'ARS, ont été enregistrés. Ils ont concerné 153 malades dont 5 hospitalisés.

Ces TIAC sont survenues majoritairement au domicile familial (10), en restauration collective (7) et en restauration commerciale (4). 4 n'ont pas été retenues suite aux investigations du Service Vétérinaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Les prélèvements alimentaires ont confirmé la présence de pathogènes dans les aliments suspects dans 5 cas. Dans 12 cas, l'agent responsable n'a pu être identifié avec certitude.

Les inspections effectuées par la DDCSPP relèvent surtout des manquements aux bonnes pratiques d'hygiène dans tous les secteurs de la restauration y compris familiale.

Le plan de contrôle de prévention pour la sécurité sanitaire des aliments

En complément de la gestion des TIAC, la DDCSPP assure un contrôle de l'ensemble des entreprises de la chaîne alimentaire. Ce plan de contrôle est organisé après analyse des risques.

Il permet de faire rectifier les non-conformités mais aussi de faciliter les échanges sur le marché européen et les exportations vers les pays tiers.

Prélèvements réalisés dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance nationaux :

Chaque année, la Direction générale de l'alimentation met en œuvre des plans de contrôles et surveillances spécifiques de prélèvements d'échantillons en vue de la réalisation d'analyses de laboratoire permettant une évaluation de la contamination par des agents chimiques ou biologiques des denrées animales et d'origine animale et de l'alimentation animale. Ces plans constituent un outil essentiel de la sécurité sanitaire des aliments et contribuent dans le même temps à la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires français à l'exportation.

En 2018, les agents du Service Vétérinaire de la DDCSPP ont réalisé 436 prélèvements dans ce cadre :

- 207 en abattoirs d'animaux de boucherie
- 127 en élevages
- 68 dans des établissements de production agro-alimentaire
- 34 dans des établissements de distribution (GMS, poissonneries, boucheries,...)

Protection économique et sécurité du consommateur

La convention de gestion établie en application de l'article 14 du décret du 7 mai 2015, et confiant à la direction de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs, pour 2 ans, la gestion des missions Concurrence Consommation et Répression des Fraudes (CCRF) sur les trois départements du Doubs, Haute-Saône, et Territoire de Belfort est entrée dans sa deuxième année de fonctionnement.

Les résultats encourageants de cette expérimentation ont conduit en fin d'année 2018 les trois Préfets de département

Chiffres 2018 des inspections d'établissements en sécurité sanitaire des aliments :

Type Unité d'Activité	Nombre d'inspections	Nombre d'avertissements / taux	Nombre de mises en demeure / taux	Nombre de procès-verbaux / taux
Agréées CE	255	119 (46,7%)	30 (11,8%)	0
Restauration collective	50	25 (50%)	8 (16%)	1 (2%)
Remise directe	118	84 (71,2%)	18 (15,25%)	1 (2%)
Total	423	228 (53,9%)	56 (13,2%)	3 (0,7%)



à prolonger l'expérience jusqu'à l'entrée en application des décisions liées à « Action Publique 2022 ».

Les agents CCRF de ces 3 DDCSPP sont donc regroupés au sein d'un service unique dont le chef de service et son adjoint, sont tous deux affectés à la DDCSPP du Doubs. La répartition des missions dans le service ainsi regroupé permet d'organiser et de rationaliser certaines fonctions et de bénéficier des mutualisations de compétences plus « rares ». L'activité du service ainsi regroupé, dont le fonctionnement a pu être apprécié sur 2 années pleines, a été soutenue au cours de l'année 2018 : **1985 contrôles** ont ainsi été menés sur les 3 sites, dont 930 par les enquêteurs du Doubs, dans tous les domaines (produits alimentaires-produits industriels et prestations de service) touchant à la protection économique et à la sécurité du consommateur.

A titre d'exemple, les investigations sur les sites locaux de vente par internet ont révélé de nombreux manquements à la réglementation en vigueur et ont permis de mettre en conformité les sites ainsi contrôlés.

L'organisation mise en place a permis :

- de traiter 585 demandes de consommateurs et/ou professionnels dans une moyenne de 2 jours,
- d'assurer de façon réactive le suivi de 28 alertes alimentaires (lait infantile par exemple) et non alimentaires (sécurité d'une tondeuse électrique par exemple).

Chiffres

Chiffres clés pour le service tri-départemental

Nbr de contrôles	1985
Nbr d'injonctions de mise en conformité	298
Nbr de procès verbaux	79
Nbr de prélèvements	423
Nbr de dossiers d'information (réponses apportées aux consommateurs et professionnels)	523
Délai moyen de réponse aux consommateurs et/ou professionnels	2 jours

Soutien à l'offre médicale dans le Doubs

En 2018, le Doubs compte 661 médecins généralistes (exercice libéral ou mixte). Ils étaient 656 en 2017. La densité est supérieure à celle de la région. Cependant, l'offre n'est pas équitablement répartie. L'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec ses partenaires, travaille à une meilleure répartition de l'offre de médecine de ville.

Soutien au développement des maisons de santé

Le Doubs compte aujourd'hui 15 maisons de santé.

15 % des médecins du département exercent aujourd'hui en structures de soins coordonnées. Deux projets ont été labellisés en 2018, correspondant à des dynamiques dans le Haut-Doubs, à la Cluse-et-Mijoux et Pontarlier.

Bilan du fonctionnement du cabinet éphémère sur Pontarlier

Objectif de cette action, mise en œuvre en octobre 2017 : le renforcement de l'offre de soins sur la ville de Pontarlier dans l'attente de l'ouverture d'une maison de santé en 2019. 5 médecins volontaires tiennent des permanences de 4 à 8 heures.

En 2018, le cabinet éphémère a prodigué environ 6800 consultations, permettant ainsi aux habitants de Pontarlier et du Haut-Doubs de retrouver un accès plus fluide à la médecine de ville. En 2019, un projet de maison de santé va voir le jour, et le territoire comptera trois médecins généralistes de plus qu'en 2018.

Le développement de la télémédecine

En 2018, l'ARS a équipé 9 maisons de santé. Il existe également plusieurs projets opérationnels de télémédecine dans des établissements de santé et plusieurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département. L'ARS a accompagné le

CHRU dans le développement d'une action de télémédecine entre les services hospitaliers et des EHPAD. Un appel à projet auprès de tous les EHPAD a également été organisé, de façon à densifier les équipements de télémédecine dans des structures médico-sociales, et ce dans l'objectif de favoriser un meilleur accès à des diagnostics et supervision de médecins spécialistes.

Un nouveau zonage des zones éligibles aux aides à l'installation

Fin 2017, l'ARS a publié un nouvel arrêté spécifiant les zones d'intervention prioritaire éligibles aux aides financières de l'Assurance Maladie pour favoriser l'installation de praticiens. En 2018, 3 contrats d'aide à l'installation de médecins ont été signés, permettant de renforcer l'offre médicale sur le plateau de Maïche.

S'ajoutent au zonage précité, des zones qualifiées de « complémentaires » qui bénéficient également d'aides (praticien territorial de médecine générale, contrat d'engagement de service public...). Dans ce cadre, 3 jeunes professionnels qui se sont installés dans le Doubs en 2018 bénéficient d'un contrat de praticien territorial de médecine générale, ce qui leur offre la garantie d'un revenu minimal en cas d'installation dans une zone de tension en matière d'offre médicale.

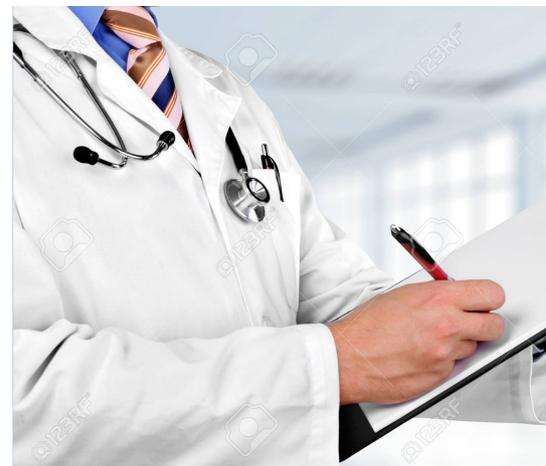
Démocratie sanitaire

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a institué des territoires de démocratie sanitaire et sur chacun d'eux, la constitution d'un Conseil Territorial de Santé (CTS). Ils prennent la suite des conférences de territoire.

En 2018, le CTS a contribué à l'élaboration du projet régional de santé et à l'identification des enjeux de santé dans le Doubs. Les priorités suivantes ont ainsi été retenues :

- l'évolution de l'offre médico-sociale

- l'implantation des professionnels de santé – démographie des professionnels
- le parcours des personnes âgées
- la prise en charge sanitaire des personnes en situation de précarité ou vulnérabilité
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- la prise en charge des adolescents et jeunes adultes
- l'amélioration de l'accès aux soins urgents
- la prévention des addictions et la prise en charge des personnes souffrant d'addictions
- les coopérations hospitalières
- le développement de l'enfant, la maternité et le soutien à la parentalité.



3.2 Politique de la ville et du logement

Mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du programme national Action Cœur de Ville, annoncé à l'occasion de la conférence des territoires fin 2017.

Ce programme constitue aujourd'hui une priorité nationale. Il vise à redynamiser les centres de villes moyennes, en mobilisant différents partenaires tels qu'Action Logement (1,5 milliard €), la Caisse des Dépôts et Consignations (1 milliard €), l'Agence nationale de l'habitat (1,2 milliard €), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et l'État. Il vise également à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes.

A ce titre, 222 villes ont été retenues au niveau national, dont deux pour le département du Doubs. Il s'agit de **Besançon, chef-lieu du département, et de Montbéliard, chef-lieu d'arrondissement**, et deuxième ville du département en termes de population.

Montbéliard était déjà mobilisée dans une dynamique partenariale de revitalisation depuis 2011. Son projet pluriannuel en témoigne avec par exemple la mise en place d'un « Plan Lumière » dès 2018. Parmi les 19 actions déjà conventionnées, certaines seront co-financées par l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

L'État a notamment accompagné sur 2018 la maturation de ces projets de revitalisation, aux côtés des communes lauréates et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, avec pour point d'orgue la signature des conventions-cadres les 29 septembre 2018 pour Montbéliard et le 18 octobre 2018 pour Besan-



Signature de la convention Action Cœur de Ville de Besançon par S. Lecornu Ministre chargé des collectivités territoriales

çon en présence de Sébastien Lecornu, Ministre chargé des collectivités territoriales.

Le travail d'accompagnement et de suivi réalisé par les services de l'État se poursuivra en 2019 avec la mise en œuvre de ces conventions et des opérations de revitalisation du territoire afférentes.

Le programme de rénovation urbaine dans le Grand Besançon et dans Pays de Montbéliard agglomération

Concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), l'année 2018 a été marquée par la fin des études du protocole de préfiguration et par l'élaboration de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain permettant le passage à la phase opérationnelle.

La convention portant sur le volet Stratégie Habitat du Grand Besançon et sur le volet territorial du **quartier d'intérêt régional de la Grette** a été validée en comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 19 avril 2018. Elle est en cours de signature.

Concernant le **quartier d'intérêt national de Planoise**, le projet de convention, amorcé en 2018 et en cours de finalisation, sera soumis pour validation au comité d'engagement de l'ANRU en mai 2019. Au final, une seule

convention couvrira les 2 quartiers.

Pays de Montbéliard Agglomération, quant à lui, bénéficie du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) sur 2 quartiers : **le quartier d'intérêt national Petite Hollande à Montbéliard et le quartier d'intérêt régional Les Graviers-Evoironnes à Sochaux.**

Le projet sur le quartier de Sochaux a été présenté en comité technique régional le 16 novembre 2018 et bénéficiera d'une enveloppe totale au titre du NPNRU de 4,228 millions € (dont 2,5 millions € de subventions et 1,7 million € de prêts).

Le projet sur le quartier de la Petite Hollande à Montbéliard a été présenté en comité d'engagement ANRU le 7 décembre 2018 et il devrait bénéficier d'une enveloppe totale au titre du NPNRU d'environ 30 millions € (un peu plus de 20 millions € de subventions et près de 10 millions € de prêts).

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur ces deux quartiers est en cours de finalisation pour une signature en 2019.



La démolition de la Cité Brulard à Besançon

La Cité Brulard est un ensemble de 3 barres d'immeubles représentant 500 logements construits à la fin des années 50. L'obsolescence du bâti, une configuration générant d'importants problèmes de sécurité et l'éligibilité de la Cité Brulard au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU), ont conduit le bailleur social Grand Besançon Habitat, en accord avec la ville de Besançon, le Grand Besançon et l'État, à décider de démolir les 3 bâtiments.

Conformément au nouveau règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le relogement des habitants est effectué sous maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pilotée par le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon. Une charte communautaire a été mise en place avec les 4 bailleurs sociaux du territoire, qui mutualisent leur offre locative pour faire en sorte que les relogements s'effectuent en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville du Grand Besançon.

Au début de l'année 2019, le processus est déjà bien avancé : un premier bâtiment a été démolì, le second est vide et sa démolition interviendra pendant l'été, le troisième n'est plus occupé qu'à 50 % et sera démolì en 2021.

Dans un contexte où le marché locatif social est détendu et où le NPNRU de Planoise, d'une plus grande envergure, va être engagé sur la période 2019-2029, aucune reconstruction sur site n'est envisagée avant 2030. Les terrains seront aménagés pendant cette phase d'attente.

Afin de conserver la mémoire des habitants de la cité, un recueil intitulé « les veilleurs de jour » a été réalisé par la compagnie bisontine Teraluna, sous la forme d'une « étude poétique d'une cité à disparaître ».

Le coût total de cette opération de renouvellement urbain s'élève à 25,5 millions € en intégrant la reconstitution partielle de l'offre locative qui sera effectuée hors site. Le financement est assuré par le bailleur, la ville, l'agglomération, l'ANRU (6,8 millions €), Action Logement (1,2 million € de prêts bonifiés) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (2 millions €).



Guy et Thierry, délégués du Préfet à la Sous-Préfecture de Montbéliard, coordonnent la mise en œuvre des politiques de la ville dans les quartiers prioritaires de leur arrondissement

Les crédits de la politique de la ville dans le Doubs en 2018

Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancée par le Président de la République fin 2017, le ministère de la Cohésion des territoires a initié une quarantaine d'actions « afin de garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers qu'à ceux des autres territoires ».

L'enjeu majeur de la politique de la ville est de remettre la République au cœur des quartiers en mobilisant le droit commun afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs, en favorisant l'émancipation des habitants, la mobilisation et l'insertion par l'éducation et l'emploi.

En 2018, dans le Doubs **1 775 000 € de crédits de la politique de la ville** de l'État via le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, ont permis de soutenir **269 projets** dans les quartiers prioritaires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération et de Pontarlier, développés par 129 structures associatives et collectivités territoriales.

704 000 € ont permis de soutenir 32 projets éducatifs, dont 8 programmes de réussites éducatives, agissant contre l'échec scolaire, soutenant l'accompagnement scolaire ou favorisant l'accès aux études supérieures.

420 000 € ont accompagnés plus d'une centaine de projets orientés notamment en direction de la jeunesse, visant l'accès aux loisirs, aux sports ou à la culture, recherchant la mobilisation des forces vives et l'engagement des conseils citoyens.

337 000 € ont contribué à la mise en œuvre de 46 projets d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et visant la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, la sensibilisation à la création d'entreprise et l'aide à l'émergence de projets.

Par ailleurs, **35 conventions adultes-relais** ont été mobilisées dans le Doubs afin de renforcer l'intervention de médiateurs à vocation sociale, éducative, scolaire et familiale dans les quartiers prioritaires.

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers : l'exemple à Montbéliard

Suite à la mobilisation nationale pour les quartiers, lancée par le président de la République en novembre 2017, le chef de l'État en a précisé les orientations le 22 mai 2018.

La sous-préfecture de Montbéliard, partenaire du contrat de ville unique du Pays de Montbéliard, a mis en avant ces orientations à l'occasion des comités de pilotage des 27 juin et 21 novembre 2018.

Dans ces quartiers prioritaires, il s'agit de renforcer la sécurité, conforter l'éducation, développer l'emploi, améliorer le logement ainsi que le cadre de vie, et amplifier le lien social.

Dans ce cadre, la sous-préfecture a proposé 8 offres de stage pour les collégiens de troisième du réseau de l'éducation prioritaire renforcée. De même, un soutien aux associations a été acté par la mise en place de nouveaux postes d'adultes-relais (agents de médiation) et l'augmentation de l'indemnité de certaines aides aux postes associatifs via des postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

3 communes du Doubs bénéficiaires de la Dotation Politique de la Ville

La Dotation Politique de la Ville (DPV) est destinée aux 180 villes les plus défavorisées de France, afin de les aider à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre des services rendus aux habitants des quartiers prioritaires notamment par le biais d'équipements et d'actions contribuant à réduire les inégalités sociales.

Seules 3 communes du département du Doubs, toutes situées dans l'arrondissement de Montbéliard ont été éligibles à la DPV en 2018 : **Béthoncourt, Grand-Charmont et Montbéliard.**

Chaque maire s'est engagé, en signant une convention avec le Préfet du Doubs.

La dotation départementale, d'un montant de 795 974 €, a permis de subventionner 16 projets répondant aux objectifs nationaux.

Dans le domaine de l'éducation : **195 316 €** ont été alloués pour 5 projets dont 3 concernant le dédoublement des classes de CP et CE1 en Réseau Éducation Prioritaire (REP) et REP+ (Béthoncourt – Grand-Charmont – Montbéliard).

En matière de sécurité, 123 707 € ont bénéficié à 4 projets dont 2 concernant la sécurité et protection dans les écoles (Béthoncourt).

Dans le domaine de la santé, 325 334 € ont soutenu 3 projets (à Béthoncourt – Grand-Charmont – Montbéliard).

108 367 € ont permis de soutenir 2 projets en matière d'économie et d'emploi à Montbéliard.

Enfin, concernant l'habitat, 43 250 € ont financé 2 projets dont un concernant la requalification des espaces publics à Montbéliard.

Bilan des aides à la pierre en 2018

Parc privé :

Avec **745 logements aidés** par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'activité de rénovation de l'habitat privé s'est maintenue à un niveau élevé dans le Doubs. L'action s'exerce prioritairement en faveur des propriétaires occupants (726 logements), 19 logements locatifs ont par ailleurs été financés.

Le programme « Habiter mieux » poursuit son développement avec **540 logements** ayant bénéficié d'une rénovation thermique. Le gain énergétique moyen par logement s'élève à 41 %.

Au total depuis 2014 dans le Doubs, environ 2 500 logements ont bénéficié d'une aide à la rénovation avec le programme Habiter Mieux.

Par ailleurs, des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ont été réalisés dans 204 logements, favorisant ainsi le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées.

Enfin, 3 logements ont pu bénéficier d'une rénovation complète dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Au total, ces interventions ont représenté 6,1 millions € de subvention de l'Anah.

Le montant de travaux générés par cette activité s'élève à 11,6 millions €.

Les contrôles réalisés ont permis de mesurer la pertinence de cette intervention, la qualité des travaux effectués ainsi que la satisfaction des bénéficiaires.

Parc public :

En 2018, l'État a accordé **410 agréments** pour la réalisation de logements sociaux (320 PLUS-PLAI, 47 PLS et 43 PSLA), ce qui représente un montant total de subvention de 590 000 €.

Par ailleurs, une opération de démolition de 40 logements à Besançon a été financée à hauteur de 168 000€.

L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans le cadre des délégations de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'État envers les collectivités (Département et communautés d'agglomération : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Pays de Montbéliard Agglomération) qui ont été reconduites pour la période 2018/2023. Les collectivités délégataires complètent ces aides apportées sur le parc privé et le parc public par leurs propres aides financières.



Montée en puissance du contrôle des règles de construction

À la fin de la construction d'un bâtiment, le maître d'ouvrage doit déclarer que les travaux réalisés sont conformes à la réglementation par le biais d'une attestation.

Une fois les travaux terminés, le contrôle des règles de construction peut être effectué par un agent assermenté de la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans les 3 ans suivant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité de travaux ou la 1ère occupation.

Suite à l'assermentation d'un deuxième agent, le nombre de contrôles des bâtiments d'habitation a progressé en 2018 et s'établit à 15 contrôles d'opérations immobilières de construction de logements effectués par la DDT et 2 contrôles thermiques par le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Ce contrôle permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs du bâtiment aux enjeux du respect des règles de construction, de les inciter à construire suivant les bonnes pratiques professionnelles, de détecter les difficultés pour la compréhension des textes réglementaires et ainsi de les expliquer.

Plusieurs aspects de la construction peuvent être contrôlés : l'accessibilité, les garde-corps, l'aération, le passage du brancard, la thermique, l'acoustique et la sécurité incendie.

En cas de non-conformité, la DDT envoie un procès-verbal au procureur de la République lequel décidera des suites juridiques. Une procédure amiable débute alors, en accord avec le protocole signé en juin 2016 avec le procureur qui a l'opportunité de poursuivre ou non la procédure judiciaire. Il a ainsi la possibilité de prononcer des sanctions pénales qui peuvent prendre plusieurs formes : amende, peine de prison, interdiction d'exercer ou diffusion par la presse de la peine prononcée aux frais du condamné.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique





Poursuite des demandes de mise en accessibilité des établissements recevant du public

Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) devaient être accessibles au 1er janvier 2015. Constatant que cela n'était pas le cas, le gouvernement a mis en place les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Dans un délai de trois ans à compter du 27 septembre 2015, six ans dans certains cas, voire neuf en cas de patrimoine important, les gestionnaires s'engageaient à rendre leurs établissements accessibles aux personnes handicapées.

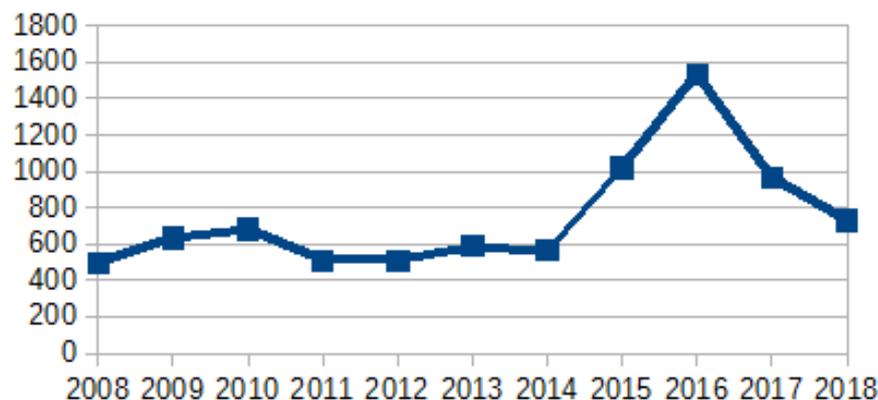
En 2018, ce sont 730 dossiers de mise en accessibilité qui ont été déposés. Après l'année 2016 record, avec plus de 1500 demandes déposées, et 2017 avec 914 dossiers, 2018 a vu ce nombre diminuer tout en étant supérieur à celui d'une année courante.

Ces demandes de mise en accessibilité ont fait l'objet d'un avis des sous-commissions d'accessibilité au cours des 36 réunions qui se sont déroulées tout au long de l'année dans les trois

arrondissements du département.

Fin 2018, sur les 14 000 ERP que comporte le département du Doubs, environ 9900 établissements ont soit déposé un dossier de mise en accessibilité, soit fait l'objet d'une attestation de conformité à la réglementation accessibilité.

Évolution du nombre de dossiers passés en commission



La lutte contre les logements insalubres

En 2018, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, 149 dossiers ont été suivis au cours des réunions mensuelles de la Commission Départementale de Lutte Contre l'Habitat Dégradé. Il est à noter une nette augmentation des situations liées au « Syndrome de Diogène » avec 4 mises en demeure de désencombrer et nettoyer des logements en insalubrité situés sur Besançon.

4

Un État garant de l'égalité des chances et d'accès à la culture

Emmanuel, conservateur des monuments historiques à la DRAC,
suit les travaux de restauration de la porterie et des ailes des façades ouest et est de la Préfecture (voir article p. 56)
© Photo Yves Petit



4.1 l'Éducation une priorité gouvernementale

La priorité à l'école primaire

L'action de l'Éducation Nationale dans le Doubs s'est inscrite pleinement dans les priorités nationales, et notamment la priorité donnée à l'école primaire.

Les enjeux de l'école consistent à la rendre chaque jour à la fois plus juste et plus exigeante, et à la placer au cœur de la République.

Ainsi, l'école primaire a fait l'objet d'une attention particulière et s'est vue dotée de 14 postes supplémentaires d'enseignants malgré une baisse démographique de 558 élèves.

Un effort important a été porté sur l'objectif de 100 % de réussite en Cours préparatoire (CP). L'accent a été mis sur les bases (lire, écrire, compter) car non acquises, elles sont difficiles à rattraper et exposent l'enfant à un risque accru de décrochage scolaire ultérieur.

Cet objectif sera progressivement atteint par l'allègement progressif des effectifs des classes de CP et de CE1, et notamment en éducation prioritaire. Ainsi, les classes de CP en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et de Cours élémentaire première année (CE1) en REP+ ont fait l'objet d'un dédoublement. Pas moins de **33 classes ont ainsi été ouvertes**, en lien avec les collectivités en charge des écoles.

Loin de limiter son effort au milieu urbain ou à l'éducation prioritaire, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Doubs a été attentive aux moyens alloués aux écoles rurales. Ainsi, les écoles situées en zone de revitalisation rurale voient leurs moyens d'enseignement conservés malgré une baisse de 50 élèves.



L'amélioration de la mixité sociale dans les établissements scolaires

L'école, en tant que lieu d'éducation et d'instruction, constitue le creuset de notre République. Elle a pour mission de faire acquérir des savoirs, mais aussi des valeurs citoyennes qui guideront l'action des élèves jusqu'à l'âge adulte.

Le Code de l'Éducation a fixé comme mission à l'école d'améliorer la mixité sociale au sein des établissements scolaires afin de faire acquérir dès le plus jeune âge le respect des différences et de permettre à l'ensemble des élèves de travailler ensemble, quelles que soient leurs conditions sociales ou culturelles.

L'Académie a ainsi arrêté, à la rentrée 2018, une nouvelle sectorisation des lycées de Besançon afin de réduire les différences sociales entre les établissements.

Les principes qui ont guidé cette sectorisation ont respecté l'offre de formation et la capacité d'accueil de chaque lycée. Un bilan sera établi progressivement, les effets à la rentrée 2018 étant limités au seul niveau de la classe de Seconde.

La scolarisation des élèves en situation de handicap

L'école inclusive constitue une dynamique qui s'amplifie en faveur des élèves en situation de handicap dans le département, et qui se traduit dans la vie quotidienne des enfants concernés.

En 2018, on note une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés et une diversification des modalités de scolarisation. **2926 élèves** en situation de handicap sont scolarisés, soit **+102** par rapport à 2017. Parmi eux,

1217 bénéficient d'une scolarisation individuelle, **759** sont scolarisés dans le cadre d'un dispositif collectif, les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S), et **950** en unité d'enseignement d'un établissement médico-social ou sanitaire.

Parallèlement, l'Académie augmente le nombre de dispositifs collectifs de scolarisation (U.L.I.S) et améliore le maillage territorial. Pour répondre aux besoins croissants de dispositifs de scolarisation adaptée et proposer une réponse de proximité, trois dispositifs U.L.I.S ont été ouverts à la rentrée 2018 à l'école élémentaire Château HERR à Pont de Roide, à l'école élémentaire Les Chênes à Sochaux et au Collège Olympe de Gougues à Pont de Roide.

Le maillage territorial des ULIS répond aux besoins avec 39 U.L.I.S école, 23 U.L.I.S collège et 4 U.L.I.S lycée professionnel fonctionnant en réseaux d'établissements.

De plus, l'accompagnement des élèves en situation de handicap par une personne chargée de l'aide humaine s'intensifie et se professionnalise.

607 personnes sont recrutées pour accompagner les élèves en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, les relations sociales et l'accès aux apprentissages : 117 en contrat unique d'insertion, 490 en contrat



d'Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H). 120 Auxiliaires de Vie Scolaire (A.V.S) bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures et 40 bénéficient d'une formation continue.

72 % des élèves en situation de handicap scolarisés individuellement dans le 1er degré bénéficient d'un accompagnement par une aide humaine, 33 % dans le second degré.

L'Éducation Nationale renforce la compensation en favorisant l'accessibilité aux équipements.

Ainsi, 6% des élèves du premier degré bénéficient d'un matériel adapté mis en œuvre par l'éducation nationale, et 21 % dans le second degré.

Tous les enseignants spécialisés bénéficient d'actions de formation continue adaptées à leurs besoins. En 2018-2019, 17 enseignants sont inscrits en formation longue leur permettant d'acquérir un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, et 311 enseignants suivent des modules de professionnalisation.

Enfin, conformément à la dynamique voulue par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) et l'Académie, l'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux vers le milieu ordinaire se poursuit. En 2018, 25 établissements médico-sociaux scolarisent 950 élèves. Parallèlement, 25 classes externalisées implantées dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées professionnels sont recensées dans le département, soit +5 par rapport à 2017. En ce qui concerne les enseignements adaptés dans le département du Doubs, on compte 12 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) implantées dans les collèges et l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (E.R.E.A). Le maillage territorial permet de scolariser 792 élèves de la 6ème à la 3ème. Parmi eux, 13 % sont en situation de handicap.

L'amélioration de l'offre scolaire et périscolaire en milieu rural

Outre l'attention portée aux moyens en milieu rural, les services de l'Éducation Nationale s'intéressent tout particulièrement à l'évolution qualitative de l'offre scolaire, en lien avec les temps périscolaires et les collectivités en charge du fonctionnement et des investissements scolaires.

Dans un certain nombre de territoires, la dispersion de l'offre scolaire en petits sites isolés et souvent proches constitue un obstacle à la mise en œuvre de pédagogies innovantes, aux conditions d'apprentissage et aux conditions de travail des enseignants.

C'est ainsi qu'une impulsion a été donnée depuis 2017 au regroupement raisonnable de très petits sites, sous réserve de temps de déplacement raisonnables des élèves et d'une concertation suffisante à l'échelle du territoire, notamment avec les collectivités locales.

Signé le 15 février 2017 par le Préfet, le Recteur d'académie, l'Inspecteur d'académie, le Président de l'association des maires du Doubs, le Président de l'association des maires ruraux, la Présidente de Région et la Présidente de la Caisse d'allocations Familiales, le Schéma pluriannuel d'aménagement de l'offre scolaire et éducative des territoires ruraux du Doubs a pour objectif de maintenir une offre pédagogique de qualité et de garantir une égalité d'accès à l'offre scolaire et périscolaire sur l'ensemble des territoires.

Il se traduit localement, par la signature d'un protocole qui constitue un outil visant à promouvoir le regroupement des classes pour former des pôles scolaires et éducatifs.

En 2018, **4 protocoles** ont ainsi été signés par les services de l'État et les collectivités concernés.

Communes et Établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) concernés	Date de signature
Protocoles signés en 2018	
La Chenalotte, Le Barbois et Noël-Cerneux	02/07/2018
Chay, Paroy, Montfort	11/07/2018
Tarcey, Trépot, Fouchers	30/08/2018
Eternoz/Déservillers... Amancey	02/10/2018

Enfin, certains territoires ruraux, notamment en zone de montagne, se voient mieux dotés en postes d'enseignants en raison de seuils intermédiaires d'implantation ou de retraits d'emplois mis en place à la rentrée 2018. L'Éducation Nationale prend ainsi désormais mieux en compte l'éloignement de certains élèves, conformément aux dispositions de la Loi Montagne.

L'attention portée à la scolarisation des jeunes enfants

L'Éducation nationale dans le Doubs poursuit le développement de la scolarisation des jeunes enfants, et notamment de ceux de moins de 3 ans. Cette dynamique n'a pas pour objectif de systématiser la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, mais de favoriser la socialisation et la réussite des enfants dont les conditions les éloignent d'une future scolarisation réussie.

L'accueil des « tous petits » se réalise selon des modalités diverses : classes de petite section de maternelle, classes « dédiées » réservées aux enfants de cet âge en petits effectifs, classes « passerelle » qui permettent d'accueillir à l'école les enfants dès 2 ans, en lien avec les accueils petite enfance.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans atteint et dépasse 50 % de cette classe d'âge en éducation prioritaire. En 2018, 8 classes dédiées et 1 classe « passerelle » (Ornans) fonctionnent dans le département.

Une 9^{ème} classe dédiée et une deuxième classe « passerelle » (Arc-et-Senans) sont en projet pour la rentrée 2019.

L'assouplissement de l'organisation du temps scolaire

L'organisation du temps scolaire prévoit formellement 9 demi-journées de travail, conformément aux dispositions du décret du 24 janvier 2013. Toutefois, des dérogations dont le champ a été étendu de manière à donner plus de souplesse aux acteurs de terrain, permettent de répondre aux singularités de chaque contexte local.

À cet égard, le décret du 27 juin 2017 a rendu possible, au travers d'un nouveau cadre dérogatoire, la mise en place d'une semaine scolaire répartissant les 24 heures d'enseignement obligatoires sur 4 jours.



À la rentrée scolaire 2018, la répartition des schémas d'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles du Doubs est la suivante :

- 91,90% des écoles disposent d'une OTS répartissant les enseignements hebdomadaires sur 4 jours.
- 0,90% disposent d'une OTS répartissant les enseignements hebdomadaires sur 8 demi-journées dont 5 matinées.
- 3,38% disposent d'une OTS répartissant les enseignements hebdomadaires sur 9 demi-journées.

- 3,82% disposent actuellement d'une OTS répartissant les enseignements hebdomadaires sur 9 demi-journées (mercredi). Elles disposeront, dès la rentrée de janvier 2019, d'une OTS sur 4 jours.

Les réformes des OTS successives ont montré l'importance des activités éducatives périscolaires qui contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à sa réussite scolaire. Ces activités constituent un temps éducatif à part entière. Depuis la rentrée 2018, l'État accompagne les communes, dans le cadre du « Plan Mercredi » afin que cette journée devienne un véritable temps éducatif conçu dans le respect des rythmes des enfants.



4.2 Démocratisation culturelle et protection du patrimoine

Inauguration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie rénové de Besançon par le Président de la République

Après 4 années de travaux de rénovation, le Président de la République, accompagné du Ministre de la Culture, du Préfet du Doubs et des élus locaux, a inauguré la réouverture du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon le 16 novembre 2018.

La rénovation a porté sur la scénographie, les conditions de conservation des œuvres, la mise aux normes du bâtiment et l'optimisation de l'accueil des publics.

Un travail important a été réalisé afin que la lumière naturelle soit présente dans l'ensemble des pièces du musée, grâce notamment à des puits de lumière.

Ces réaménagements, conçus par l'architecte Adelfo Scaranello, ont permis aux prestigieuses collections abritées par le plus ancien musée de France, créé en 1694, d'être mises en valeur et de rendre le parcours permanent plus lisible pour les visiteurs.

L'État a participé au financement de ces travaux à hauteur de 2, 822 millions €.

**MUSÉE DES
BEAUX-ARTS &
D'ARCHÉOLOGIE
DE BESANÇON**



Signature de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2020 du Centre dramatique national Besançon Franche-Comté

Élaborée avec les partenaires (Ville de Besançon et Région Bourgogne-Franche-Comté), la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) participe à la mise en œuvre d'un projet ambitieux porté par Célie Pauthe, directrice du Centre Dramatique National (CDN) depuis 2013, articulé autour des lignes de forces suivantes :

- une activité de création répartie entre la directrice et des artistes invités
- une ambition d'inscription des créations au premier plan du théâtre français
- un développement international
- un déploiement sur le réseau national
- un travail important en direction des publics : convivialité, partenariats, actions sur le territoire, diversification des publics
- un travail sur une meilleure lisibilité et identité artistique du CDN.

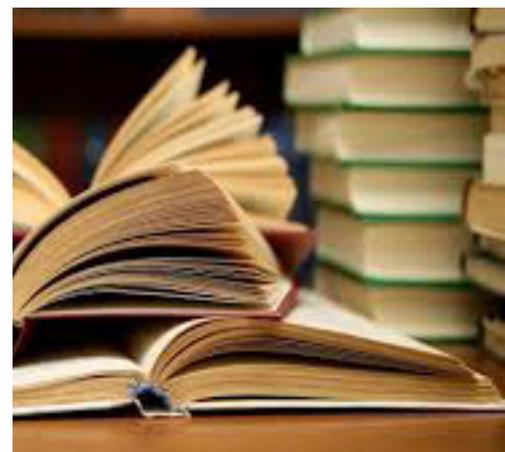
Le CDN mène un travail exigeant en conformité avec le contrat de décentralisation dramatique, à la fois sur ses fondamentaux de création, diffusion mais également sur les aspects convivialité, présence aux territoires, actions de démocratisation culturelle. Ce travail trouve un écho au national mais aussi à l'international avec un projet autour de l'Irak.

Enfin, les relations partenariales (État, ville Région, CDN) étant de grande qualité, elles ont permis l'élaboration et la signature de cette CPO.

Le budget total pour la CPO en 2018 s'élève à **3 millions € avec une subvention de l'État de 1 272 292 €.**

Les librairies indépendantes, des acteurs de premier plan dans l'égalité d'accès à la culture

Dans le cadre du plan de l'État pour la librairie, depuis 2012, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté vise à favoriser le maintien, la transmission et le développement des librairies des cœurs de ville, et ce jusque dans les communes de petite taille situées en zone rurale dès lors que leurs zones de chalandise le rendent possible. En 2018, la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté a accompagné, avec le Centre national du livre, la reprise des Sandales d'Empédocle, un des fleurons du commerce bisontin. Elle a aussi soutenu la création d'une nouvelle librairie à Baume-les-Dames, qui contribuera à revitaliser l'activité locale.



Les résidences artistiques dans le Doubs

Une résidence artistique est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes afin qu'il(s) réalise(nt) un travail de recherche ou de création. Celle-ci est facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains.

Sur les 250 000 € consacrés aux résidences pour l'académie de Besançon, 17 résidences ont été déployées dans le Doubs (16 résidences à 5 000 € et 1 résidence à 10 000 €), pour un total de **90 000 €.**

La résidence SENTIMENTAL NOISE, en partenariat avec le Centre Image du pays de Montbéliard a permis de sensibiliser et d'initier un très jeune public aux liens qui interagissent entre les images, le son et la musique. La table Mashup de par son caractère intuitif a rendu possible une approche ludique et décomplexée du montage et l'amorce d'un esprit critique.

Répartition des résidences artistiques dans le Doubs

Domaine	Nombre de résidence
Patrimoine	1
Théâtre	5
Cirque Domaine	1
Danse	3
Musique	3
Education aux médias	2
Arts plastiques	2

Labellisation comme centre d'Art Contemporain d'intérêt national du CRAC à Montbéliard

Fin 2018, le Centre d'art contemporain « 19 - CRAC » à Montbéliard a obtenu le label centre d'Art Contemporain d'intérêt national, créé par la loi Liberté de création, architecture et Patrimoine du 07 juillet 2016.

Ce label est une reconnaissance du travail effectué par ces structures avec le soutien financier des collectivités. Il garantit un financement de l'État et le respect par la structure d'un cahier des charges qui définit ses missions artistiques, ses missions envers les publics, et une éthique professionnelle notamment en matière d'emploi. Depuis 25 années, ce centre œuvre à la sensibilisation des publics à l'art contemporain et tout particulièrement, le jeune public. Le travail effectué au fil des années par des directeurs a permis d'impulser une dynamique à ce lieu grâce à une programmation très ouverte sur les partenariats, tant avec les structures culturelles qu'avec le milieu associatif, social et scolaire, ce qui répond aux enjeux actuels des politiques culturelles. Le « 19 » rayonne sur son territoire et en retour son public se diversifie, toujours en lien avec la création. Désormais, ce sont 13 centres d'art qui sont labellisés en France.

La restauration du clocher de la cathédrale Saint-Jean et Saint-Étienne de Besançon

Les travaux réalisés sur la cathédrale de Besançon s'inscrivent dans le plan quinquennal de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en faveur des cathédrales dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Les nombreux échanges entre les ingénieurs et conservateurs de la DRAC et l'architecte en chef ont permis d'affiner le projet de restauration. Un des enjeux de cette réflexion collective était de déterminer un parti de restauration suffisamment documenté et cohérent. Il a été décidé de restituer l'état de l'édifice à l'époque du Cardinal Mathieu, qui a fait restaurer le clocher entre 1845 et 1848, car il s'agit de l'état ancien

le mieux documenté. Cela implique notamment un choix de tuiles vernissées brunes et jaunes aux teintes panachées en quatre variantes et le remplacement des arêtières en cuivre oxydé par du fer blanc. Le dôme du clocher va gagner en richesse chromatique et en éclat.

Les travaux sur le clocher portent sur deux aspects. D'abord, la couverture avec la restauration de la charpente et le remplacement des tuiles, mais également la croix sommitale et son empiètement en forme de globe.

Les prochains travaux (2019-2020) concerneront les parements des murs du clocher. Au total, les 4 ans de travaux représentent un coût global de 2.5 millions €.



© DRAC.

Une nécropole du haut Moyen Âge (VIe-VIIIe siècles) sur les flancs escarpés du plateau de Bavans

Connue depuis plus d'un siècle par le biais de plusieurs découvertes ponctuelles, dont une plaque boucle de ceinture datée du VIIe siècle et ornée de motifs très rares des premiers temps du christianisme (aujourd'hui conservée au musée de Montbéliard), elle a fait l'objet d'une fouille d'archéologie préventive en 2018, prescrite par le service régional de l'archéologie de la DRAC. Cette fouille, entièrement prise en charge par l'État, a été menée par la société d'archéologie ANTEA et a permis la mise au jour d'environ 80 tombes attestant de modes d'inhumations variés (en fosse et en coffre). Les assemblages des objets funéraires, variés et complexes, permettent de s'interroger sur le statut des défunts, et, plus largement, de cette nécropole qui semble avoir été fréquentée par les élites.

© DRAC Cathédrale St Jean

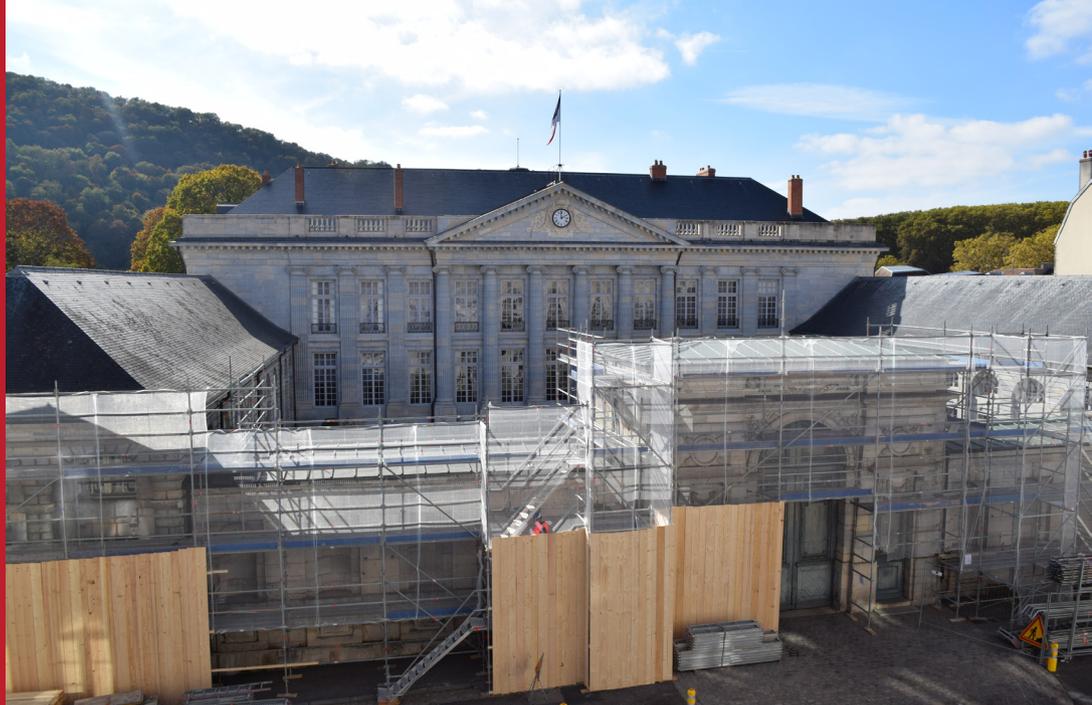
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Doubs

En 2018, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Doubs a instruit 3000 dossiers, dont 2700 demandes d'autorisation de travaux, les 2/3 étant des déclarations préalables, et moins d'1/3 des permis de construire.

Environ 170 dossiers étaient relatifs à des travaux d'aménagement ou de restauration de patrimoine non protégé et 50 concernaient des autorisations uniques ou autorisations environnementales.

En partenariat avec 5 communes, le service a établi des périmètres délimités des abords de monuments historiques cohérents avec la préservation de ces édifices, en application de la loi relative à la liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016.

L'UDAP a également accompagné les villes de Montbéliard et Besançon, lauréates du plan national Action cœur de ville, dans leurs projets portant sur la valorisation du patrimoine bâti.



Opération de restauration des toitures et des façades de l'hôtel de la préfecture

Le chantier de restauration des toitures et des façades de la préfecture du Doubs, ancienne Intendance, lancé à l'automne 2011 touche à sa fin.

Une étude commandée à Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques, a mis en évidence de nombreux désordres dus aux effets conjugués du climat, de la pollution et du temps mettant en péril ce bâtiment du XVIII^e siècle, classé monument historique, nécessitant par conséquent un traitement lourd.

Cette opération a permis la restauration de l'intégralité de la charpente du corps de logis des couvertures en ardoises mais aussi un traitement des façades et des maçonneries particulièrement dégradées. La porterie mais également les ailes des façades Ouest et Est bénéficient elles aussi d'une restauration lourde consistant en un remplacement de pierre, de nettoyage des façades et de restauration des ferronneries d'art. Enfin, dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, il est prévu la restauration et le remplacement des menuiseries.

Les services de la préfecture pilotent cette opération, en lien avec l'architecte en chef des monuments historiques et la Conservation régionale des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'ensemble des travaux s'élève à environ **10 millions €** intégralement financés par l'État. La fin des travaux est prévue pour le mois de juin 2019.

Suite à cette restauration d'ampleur, des visites régulières à l'attention de tous les publics seront organisées à partir du second trimestre 2019.

5

Un État qui se modernise et qui accompagne les collectivités dans leurs projets

Roselyne et Marianne, du bureau des élections et des missions de proximité en Préfecture,
participent à l'organisation des élections et aident les usagers dans leurs démarches (voir articles p.58, 59)
© Photo Yves Petit



5.1 Des services publics plus efficaces

Chiffres

Le Centre d'Expertise et de Ressources

- 700 000 téléprocédures traitées en 2018
- 409 995 véhicules neufs immatriculés
- 2431 dossiers analysés par le bureau de lutte contre la fraude et 715 fraudes avérées détectées
- 15 000 réponses courriel réalisées dans le cadre de demande d'informations contenues dans le SIV

Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres de Besançon : 1 an d'activité

Lancé en préfiguration nationale le 2 octobre 2017, le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) – Certificat d'Immatriculation des Véhicules (CIV) dits « cartes grises », a vécu sa première année de fonctionnement en 2018. Il est chargé de la gestion des procédures de délivrance des CIV réalisées sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Le CERT couvre les demandes des habitants de 20 départements du quart Nord-est de la France, c'est-à-dire les départements de la région Grand-Est, de la région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

Au total, plus de 700 000 téléprocédures ont été traitées par le CERT en 2018.

409 995 véhicules neufs ont été immatriculés sur la zone de ressort du CERT-CIV 25.

2431 dossiers ont été analysés par le bureau de lutte contre la fraude et 715 fraudes avérées ont été détectées et transmises au procureur territorialement compétent. Enfin, le CERT a rédigé plus de 15 000 réponses courriel dans le cadre du droit à communication des informations contenues dans le système d'information des véhicules (SIV).

Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur enregistrement jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Tout au long de l'année, les services de l'État (préfecture et INSEE), en collaboration avec l'agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) ont suivi et accompagné l'ensemble des communes dans les nombreux travaux préparatoires à la mise en œuvre effective de ce nouveau dispositif au 1er janvier 2019, notamment l'initialisation du répertoire par la fiabilisation d'une base issue des anciennes listes, la constitution des nouvelles commissions de contrôle, ou encore la gestion de la période transitoire entre l'ancien système et ces nouvelles procédures.

Création d'un pôle régional « Dublin » à Besançon

La demande d'asile déposée en France par un migrant peut relever d'un autre État européen en application du règlement dit « Dublin III », qui définit des critères de responsabilité des États (pays d'entrée ou ayant délivré un visa, pays où une première demande d'asile a été déposée ...). Selon ce texte, la demande d'asile est examinée par un seul pays européen.

Le ministère de l'Intérieur a lancé une expérimentation à partir de 2017, consistant à confier à des pôles régionaux spécialisés le traitement de la procédure « Dublin », dans les Hauts de France et en Provence Alpes Côte d'Azur.

Ce dispositif conduisant à une amélioration significative de la qualité des procédures engagées, le ministère a décidé sa généralisation à l'ensemble des régions métropolitaines, à l'exception de l'Île-de-France.

Le pôle régional « Dublin » pour la région Bourgogne-Franche-Comté a ainsi été créé le 1er septembre 2018 à Besançon et la généralisation effective de cette organisation dans les autres régions est intervenue à la fin de l'année 2018.

Le pôle régional « Dublin » de Besançon est chargé du traitement du dossier des personnes ayant déposé une demande d'asile dans la région, qui ont été placées en procédure « Dublin ».

Mise en place du Répertoire électoral unique

La mise en œuvre du Répertoire Électoral Unique (REU) a eu un impact significatif auprès des collectivités locales.

Cette réforme, issue de lois de 2016, vise à simplifier le processus d'inscription pour les électeurs et à faciliter la gestion des listes électorales en créant un outil, le répertoire électoral unique. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les listes électorales seront établies par commune, et non plus par bureau de vote.



Répertoire
Électoral
Unique

L'année 2018 a été jalonnée de **22 élections municipales partielles** afin de compléter l'effectif des conseils municipaux devenu réglementairement insuffisant, à la suite de démission ou de décès, ainsi qu'une partielle intégrale à Ornans.

Les missions de proximité en Préfecture

Après une fin d'année 2017 marquée par la mise en œuvre du Plan Préfecture Nouvelle Génération et la généralisation des téléprocédures pour diverses démarches de délivrance de titres, les services de la préfecture sont restés mobilisés en 2018 pour assurer un accueil de proximité auprès des usagers pour les accompagner dans ces nouvelles formalités.

Le service « missions de proximité » contribue quotidiennement à cette action, en mettant à disposition des usagers une boîte mail dédiée aux questions relatives à leur situation vis-à-vis principalement de leurs droits à conduire, mais également des questions liées aux certificats d'immatriculation, à la délivrance de cartes professionnelles de conducteurs de taxis ou VTC, des passeports ou carte d'identité.

Ce service reste par ailleurs compétent pour les suspensions administratives de permis de conduire : 2000 mesures ont été prises durant l'année 2018, dont un quart pour excès de grande vitesse, un quart pour usage de stupéfiant et la moitié pour alcoolémie.

Ces dossiers génèrent par ailleurs la gestion de nombreux actes complémentaires tels que les visites médicales (+ de 2500 visites effectuées et décisions inhérentes) ou l'enregistrement des stages de récupération de points.

A noter également, dans le cadre de la gestion des professions réglementées, l'institution en juin 2018 de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (CT3P) réunissant les acteurs institutionnels et professionnels (taxis/VTC) intervenant dans ce domaine, et qui est chargée d'établir un rapport annuel sur cette activité.



lancement de l'expérimentation avec un réseau bancaire.

Des services au public plus accessibles

Placé au cœur des priorités de l'État, le chantier de l'accessibilité des services au public a été fortement suivi en 2018, notamment via le renforcement du maillage territorial des Maisons de Services Au Public (MSAP), mais également dans le cadre de la réalisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Durant l'année 2018, le nombre de MSAP labellisées dans le département est passé de 17 à 20 (5 en 2016 et 17 en 2017).

En parallèle, l'État a lancé à compter du 21 novembre 2018 une expérimentation avec un réseau bancaire de Franche-Comté, portant notamment sur l'accompagnement des usagers aux démarches dématérialisées, sur les sites de Charquemont et Saint-Vit. Pôle emploi est également partenaire de cette opération.

Quant au SDAASP, fixé par arrêté préfectoral fin 2017 pour une durée de 6 ans, et comprenant 25 fiches actions, sa mise en œuvre a débuté sur l'année 2018 avec un premier bilan très satisfaisant. Sa mise en œuvre a vocation à se poursuivre sur 2019.

2018, une année de préparation à la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Les services de la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP) ont été fortement mobilisés en 2018 pour préparer le déploiement, dès janvier 2019, du **Prélèvement à la Source (PAS) de l'impôt sur le revenu**.

Cette phase initiale, préparatrice au PAS, a été pilotée au niveau départemental par un correspondant PAS. Cet interlocuteur unique au plan local a coordonné l'ensemble des actions déclinées au plan central, par une direction de programme dédiée.

Dans ce cadre, des actions de communication ont été réalisées en direction des acteurs économiques pour expliquer le rôle d'employeur/collecteur du PAS.

Outre les actions de formation dispensées aux



agents de la DDFIP, des actions de formation au PAS ont également été réalisées au bénéfice des secrétaires de mairie en partenariat avec l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T).

Enfin, des contrôles ont été opérés afin de s'assurer de la capacité des employeurs/collecteurs d'appliquer la retenue à la source, dès janvier 2019.

- **5 directions** : Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

- **1 opérateur de l'État** : l'Agence Régionale de Santé (ARS)

- 800 agents sur site et 1 600 agents concernés (avec les autres sites des 6 structures concernées)

- 16 000 m² pour les bureaux, salles de réunions, locaux techniques

- 821 m² pour l'aménagement d'un restaurant inter-administration

- 1,8 millions d'euros octroyés en novembre 2018 pour la mise en œuvre d'un projet de transformation de l'action publique



Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté

L'année 2018 a été marquée par le démarrage du chantier de construction du pôle Viotte, projet immobilier de regroupement de cinq directions de l'État (DDT, DDCSPP, DRJSCS, DRAAF, DREAL) ainsi que l'ARS, soit 800 agents au total, sur un site unique à Besançon, en septembre 2020.

Au-delà du projet immobilier, ce futur pôle est un vecteur privilégié de la modernisation de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté. En ce sens, le Préfet de région a déposé, en septembre 2018, un projet au titre du second appel à candidature du Fonds de Transformation de l'Action Publique (FTAP) intitulé « le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté ». Ce projet est le seul projet territorial retenu parmi les 16 lauréats de cet appel à candidature et l'aide du fonds de transformation de 1,8 millions d'euros permettra de mettre en œuvre un projet de transformation de l'action publique ambitieux.

Ce projet global de transformation comprend :

- la modernisation de l'environnement de travail des agents avec l'équipement du pôle Viotte en outils de travail modernes et agiles. Cet environnement de travail modernisé répondra également à l'enjeu d'optimisation des déplacements professionnels des agents, identifié dans le cadre du Plan de Déplacement Inter-Administration (PDIA) Viotte.

- la mutualisation de la gestion des fonctions support avec la création d'un centre de service partagé. Cette mutualisation permettra d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

- la modernisation de la relation État/usagers comprenant un dispositif d'accueil multi-canal du public, la simplification des démarches usagers et le développement des réponses de l'État en mode projet. L'optimisation du parcours de l'utilisateur est au cœur du projet de transformation.

La mise en œuvre opérationnelle du projet, confiée au Préfet du Doubs, a débuté dès le début de l'année 2019, selon une démarche de co-construction avec les 6 communautés de travail concernées par le déménagement à Viotte.

Mise en œuvre progressive de la facturation électronique pour les marchés publics

L'obligation réglementaire pour les fournisseurs de la sphère publique de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée se généralise. Depuis le 1er janvier 2019, les petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 250 salariés ou ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions € ou un bilan inférieur à 43 millions € sont concernées. Ainsi, et pour la dernière année, seules les Très Petites Entreprises (TPE) (moins de 10 salariés ou ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions €) échapperont à cette obligation.

Outre la réduction des délais de paiement et des coûts de gestion, la facturation électronique offre au fournisseur la possibilité de suivre l'état d'avancement du paiement des factures et garantit leur transmission.

La Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion du recours aux factures dématérialisées. En 2018, elle a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'information. Les services prescripteurs et les centres de services partagés ont également relayé, auprès de leurs fournisseurs, les avantages de la facturation électronique.

Au 31 décembre 2018, le taux de dématérialisation des factures reçues des fournisseurs de l'État s'élève à **65,39 %**, soit une progression de **12 points** par rapport à décembre 2017.

5.2 Le soutien aux collectivités

Ouverture d'une Maison de Services Au Public à vocation numérique à Sochaux

La sous-préfecture a accompagné la ville de Sochaux et l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infraction (AIAVI) pour la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) spécialisée dans l'accès au numérique avec notamment la mise à disposition d'ordinateurs, l'accompagnement et la formation des agents d'accueil pour l'utilisation et la maîtrise des sites internet des partenaires de la MSAP.

Depuis l'ouverture au public le 4 juin 2018 et jusqu'à fin décembre, la MSAP a accueilli 722 usagers et traité 964 demandes. L'animation et le fonctionnement de cette MSAP reposent sur un partenariat étroit entre l'AIAVI et Institut De l'Entreprise et de l'Innovation Sociale (IDEIS), par ailleurs signataire de la convention locale.

Des formations sont régulièrement dispensées sur place aux usagers pour faciliter la maîtrise des démarches administratives en ligne et réduire ainsi le risque de fracture numérique et « d'illettrisme informatique ».

Les crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et du Fonds interopérateurs ainsi que le recours aux contrats aidés pour les animateurs de l'accueil et de l'accompagnement, représentent l'essentiel du budget de fonctionnement.

Les communes nouvelles

Au 1er janvier 2019, le département compte **16 communes nouvelles**, par fusion de 37 communes. Les plus récentes sont, au 1er janvier 2018 : Bouclans (Bouclans et Vauchamps) et Marchaux-Chaufontaine et, au 1er janvier 2019 : Pays de Clerval (Pays-de-Clerval et Chaux-lès-Clerval), Tarcenay (Tarcenay et Foucherans) ainsi que Fontain (Fontain et Arguel). D'autres projets de communes nouvelles sont en cours et sont encouragés.

Déploiement du portail Dauphin pour la politique de la ville

La simplification des procédures administratives, notamment pour les associations de proximité intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, constitue un des objectifs majeurs du ministère de la cohésion des territoires.

Elle s'est concrétisée en 2019 avec la mise en place d'un nouvel outil informatique, le portail des aides Dauphin, initié en 2018 par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Ce portail comprend un espace usagers pour chaque porteur de projet, permettant de déposer en ligne de façon totalement dématérialisée l'ensemble de leurs dossiers sollicitant des crédits de la politique de la ville.

Il comprend également un espace agent, dédié pour l'instant aux services déconcentrés de l'État en charge de la politique de la ville.

Cet outil proposera un module de co-instruction et de programmation partagée avec l'ensemble des financeurs des contrats de ville, à l'horizon 2022 sur l'ensemble du territoire national. Ce module est actuellement testé dans 5 départements dans le cadre de l'expérimentation d'un « guichet unique -instruction et programmation partagée – référent unique » avec des collectivités locales volontaires, prévue par la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance.

Le portail dauphin se substitue aux outils de dépôts en ligne des dossiers de demande de subvention avec 4 objectifs :

- simplifier le dépôt par un dépôt unique dématérialisé du dossier
- simplifier le suivi de la vie du dossier
- co-instruire et dématérialiser le tour de table financier avec un accès immédiat à l'ensemble des dossiers déposés avec un moteur de recherche performant
- Sécuriser la programmation d'un projet par les financeurs : visibilité, transparence, gestion efficiente des fonds publics, traçabilité.



Création d'un service facturier dans le secteur public local avec la ville de Montbéliard

A l'image de ce qui existe pour les services de l'État, le premier service facturier (SFACT) dans le secteur public local (SPL) du Doubs, a ouvert le 1er octobre 2018 à Montbéliard. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du comptable de la trésorerie Municipale de Montbéliard. C'est un service novateur au sein duquel ordonnateur et comptable travaillent ensemble pour fiabiliser la chaîne de traitement des dépenses. Physiquement installé dans les locaux de la ville de Montbéliard, il est constitué de 4 agents issus de la ville de Montbéliard et d'un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Ce nouveau service, chargé de recevoir les factures, d'assurer leur liquidation, de préparer le mandatement des dépenses et de procéder, après contrôle, à leur règlement, constitue un centre de traitement et de paiement unique des factures.

Les objectifs visés sont les suivants :

- améliorer la chaîne de la dépense, en supprimant les contrôles redondants
- réduire le délai global de paiement
- améliorer la qualité comptable.

Des bilans réguliers de l'activité du service sont effectués dans le cadre d'un comité de suivi associant les services des finances publiques et ceux de la ville de Montbéliard.

focus

L'aménagement numérique du territoire en matière de téléphonie mobile

Le début d'année 2018 a été marqué par l'accord du 12 janvier entre le Gouvernement et les opérateurs nationaux visant à la résorption des zones blanches en matière de téléphonie mobile, au déploiement uniforme de la 4G et à la couverture des grands axes de transport (réseau routier et ferroviaire).

Dans le cadre de ce nouveau dispositif de couverture ciblée, l'État, aux côtés du Conseil départemental et de représentants des élus locaux, anime une équipe projet ayant pour objet la priorisation des secteurs les moins couverts en matière de téléphonie mobile, et le suivi du déploiement des infrastructures idoines par les opérateurs, dans le délai imparti de 24 mois.

Ainsi, au titre de l'année 2018, ce sont 20 communes du Doubs, répertoriées comme « zones blanches » qui ont été retenues en vue du déploiement d'infrastructures radioélectriques visant à apporter une meilleure couverture en matière de téléphonie mobile et 4G mobile.

En fin d'année et en vue de l'exercice 2019, cette équipe projet départementale a retenu 11 sites supplémentaires, pour une population totale d'environ 1 400 habitants.



Sixième contrat de ruralité signé dans le Doubs

Mis en place par le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, les contrats de ruralité se sont développés sur les secteurs les plus ruraux du territoire national depuis 2 ans.

Début 2018, un sixième contrat a été signé avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) afin de soutenir les projets sur la frange la plus rurale de ce territoire suite à l'évolution de son périmètre en application de la loi Notre.

Le département du Doubs compte donc à ce jour **6 contrats de ruralité**, signés entre l'État et les collectivités suivantes : la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, la Communauté de communes Loue Lison, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Doubs Cen-

tral, la Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon, ainsi que PMA. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ces contrats sont financées par une partie de l'enveloppe départementale de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ces crédits sont destinés à financer la réalisation d'opérations structurantes visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat signé entre, d'une part le représentant de l'État et d'autre part le territoire rural. Ces projets d'investissement doivent entrer dans les catégories suivantes : l'accessibilité des services et des soins, le développement de l'attractivité, la stimulation de l'activité des bourgs-centres, le développement du numérique et de la téléphonie

mobile ou le renforcement de la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Ces crédits viennent s'articuler en faveur des territoires avec les dispositifs de droit commun tels que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les fonds européens, ou encore le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Pour 2018, les contrats de ruralité du département du Doubs ont bénéficié d'une enveloppe DSIL d'environ 2,1 millions € contre 1,7 million € en 2017, et ont permis le financement de 22 projets structurants en faveur des territoires les plus ruraux.

focus

La Dotation d'équipement des territoires ruraux

En 2018, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dispositif visant à soutenir les projets structurants d'investissement en milieu rural, s'est de nouveau vue abonder par le Gouvernement, à l'instar des années précédentes.

Dans le Doubs, le montant de l'enveloppe pour l'exercice 2018 s'élevait à **11 001 533 €** qui fait suite à une évolution positive de plus de 40 % sur les trois années précédentes (en 2014, l'enveloppe départementale s'élevait à 6 540 334 €).

Cette enveloppe a permis le financement de **200 projets** d'investissement portés par des communes ou des intercommunalités.

LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX
DETR



65 projets soutenus grâce à la Dotation de soutien à l'investissement local

Instauré de manière exceptionnelle pour l'année 2016 par le comité interministériel aux ruralités en vue notamment de soutenir la filière BTP, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) a été maintenu en 2017, et pérennisé à compter de 2018 sous l'appellation de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les grandes priorités d'intervention de la DSIL fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales sont les suivantes :

- Rénovation thermique
- Transition énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Parmi ces priorités, sont recensées notamment les principales orientations du Grand Plan d'Investissement (GPI) lancé par le gouvernement, à savoir :

- réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics et transition énergétique,
- émergence de modes de transports innovants, liaisons douces.

Les consignes ministérielles imposent qu'un tiers de l'enveloppe DSIL (priorités et contrat de ruralité) soit destiné à financer des projets relevant du GPI. Cette priorité est reconduite pour 2019.

Cette dotation comporte également un volet de financement dédié à soutenir les projets au titre des contrats de ruralité.

Pour 2018, le montant de la DSIL s'est élevé dans le Doubs à **5 463 453 €** (4,5 millions € en 2017), et a permis de soutenir 65 projets portés par des collectivités dont **22** au titre des contrats de ruralité.

Répartition 2018 entre « DSIL-priorités » et contrats de ruralité :

Cette enveloppe s'est répartie de la manière suivante :

- Contrats de ruralité : 2 098 234 €
- Priorités thématiques : 3 365 219 €

Dont 2 875 230 € alloués aux priorités du GPI, soit 53 % de l'enveloppe totale départementale.

Les contrats de Cahors, un outil pour une nouvelle gestion des dépenses publiques locales

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 prévoit un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales les plus importantes afin qu'elles contribuent à la maîtrise de la dépense publique et à la réduction du déficit public. Cet objectif est au cœur des engagements européens de la France en matière d'équilibre des finances publiques.

Ce dispositif marque un changement de méthode, en rupture avec celle antérieurement poursuivie de baisse unilatérale des dotations concernant toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. En effet, la contractualisation permet d'instaurer un dialogue entre l'État et les collectivités impliquées ainsi qu'un véritable suivi, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Dans le Doubs, quatre collectivités sont concernées et ont signé un contrat : le Département, Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la ville de Besançon.

Ces collectivités se sont engagées, pendant trois ans, à poursuivre leurs efforts dans la maîtrise de leurs dépenses réelles de fonctionnement, en limitant leur progression à **1,2 %**.



Le contrôle de légalité des actes des collectivités locales

Parmi les quelques **65 000 actes** reçus en 2018 au titre du contrôle de légalité, environ 10 000 actes ont été contrôlés, dans les domaines prioritaires que sont la commande publique, l'urbanisme, la fonction publique territoriale, les interventions économiques. Certains de ces actes ont fait l'objet de recours gracieux, voire de recours contentieux.

Un effort a été également fait sur le développement de la télétransmission des actes, permettant aux collectivités locales de télétransmettre leurs actes au contrôle de légalité via l'application @ctes.

AB	Agriculture Biologique
Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
ADAT	Agence Départementale d'Appui aux Territoires
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADEC	Aide pour accompagner le Développement des Emplois et des Compétences dans les PME
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AESH	Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AFPA	Agence pour la formation professionnelle des adultes
AIAVI	Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infraction
ALUR	(Loi pour) l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
AMD	Association des Maires du Doubs
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ANTS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARS	Agence Régionale de Santé
AVS	Auxiliaires de Vie Scolaire

A

BEA	Bien-Etre Animal
BPI	Banque Publique d'Investissement
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP	Bâtiment et Travaux Publics

B

CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAGB	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCRF	Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes
CD	Conseil Départemental
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDAPH	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDEN	Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CDO	Cellule Départementale Opérationnelle
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEREMA	Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERT	Centre d'Expertise et de Ressources des Titres
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHRU	Centre Hospitalier Régional Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIV	Certificat d'Immatriculation des Véhicules
CNAC	Commission Nationale d'Aménagement Commercial
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
COPIL	Comité de Pilotage
CPER	Contrats de Plan État/Région
CPO	Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CTA	Centre de Traitement des Appels
CTS	Conseil Territorial de Santé
CTSD	Comité Technique Spécial Départemental

C

DALO	Droit au Logement Opposable
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFE	Délégation Départementale aux Droits des Femmes à l'Égalité
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires

D

DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DPV	Dotation Politique de la Ville
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local

E

EAD	Éthylotest anti-démarrage
EHPAD	Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPB	École de Production de Besançon
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EREA	Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ERP	Établissement Recevant du Public
ETP	Équivalent Temps Plein

F

FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
FPRNM	Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
FSIL	Fond de Soutien à l'Investissement Local
FTAP	Fonds de Transformation de l'Action Publique

G

GDS	Groupe de Défense Sanitaire
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GJ	Garantie Jeunes
GPI	Grand Plan d'Investissement
GU	Guichet Unique

I

ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDEFF25	Info Droits Égalité Femmes Familles du Doubs
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPCSR	Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

M

MAEC	Mesures Agri-Environnementales et Climatiques
MASI	Mesures d'Accompagnement Social et d'Intégration
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maison de Services Au Public

N

NOTRe	(Loi) Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

O

OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
OTS	Organisation du Temps Scolaire

P

PAC	Politique Agricole Commune
PAS	Prélèvement à la Source

PACE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PADA	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PDIA	Plan de Déplacement Inter-Administration
PDR	Programme de Développement Rural
PEC	Parcours Emploi Compétences
PEDT	Projet Éducatif Départemental Territorial
PETR	Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PDIA	Plan de Déplacement Inter-Administration
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPNG	Plan Préfectures Nouvelle Génération
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PSLA	Prêt Social de Location-Accession
PSQ	Police de Sécurité du Quotidien
PTLCD	Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations

Q

QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
QRR	Quartier de Reconquête Républicaine

R

RDE	Réseau de Développement des Entreprises
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
REP +	Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé
RET	Réseau Économique Territorial
REU	Répertoire Électoral Unique
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

SAGE	Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux
SAMU	Service d'Analyse Mobile d'Urgence
SCoT ou SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SFACT	Service Facturier
SIC	Systèmes d'Information et de Communication
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SPL	Service Public Local
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

T

TEPOS	Territoire à Énergie Positive
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
TPE-PME	Très Petite Entreprise – Petite et Moyenne Entreprise

U

UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
UBFC	Université de Bourgogne-Franche-Comté
UIMM	Union des Industries des Métiers de la Métallurgie
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire



Site internet : www.doubs.gouv.fr

